CENTRE PAUL DURAND VIEL
INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

# PROJET D'ETABLISSEMENT 2014 – 2019

## « A CHACUN SON RYTHME »

## Un projet pédagogique et une politique inclusive d'accompagnement au service du jeune et de sa famille

- 22, Route de Croismare – 76133 ST MARTIN DU BEC
  Tél. 02 35 20 21 20 - Fax. 02 35 20 94 14 - Email : iem.st-martin-du-bec@apf.asso.fr

# SOMMAIRE

INTRODUCTION ..... 5
1ère PARTIE : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE ..... 9
1-1 : L'Association des Paralysés de France ..... 10
1-2 : L'Historique ..... 11
1-3 : Le Cadre Légal ..... 13
1-4 : L'Agrément ..... 13
1-5 : L'Accueil et la Procédure d'Admission ..... 14
1-6 : Les Prestations Proposées ..... 15
1-7 : Le Réseau de l'IEM et ses Partenaires ..... 16
2ème PARTIE : LES QUATRE AXES DU PROJET ..... 19
3ème PARTIE : PRÉSENTATION DES SERVICES : ROLES ET MISSIONS DE CHACUN ..... 23
L'Organigramme ..... 24
3-1 : L'Équipe de Direction ..... 25
3-2 : Le Service Logistique ..... 27
3-3 : Le Service Administratif ..... 30
3-4 : Le Service Éducatif ..... 30
3-5 : L'Unité d'Enseignement ..... 36
3-6 : Le Service Médical et Paramédical ..... 36
3-7 : La Psychologue ..... 42
4ème PARTIE : L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS ..... 43
4-1 : Le Projet Personnalisé d'Accompagnement ..... 44
4-2 : Les Groupes de Référence ..... 45
4-3 : L'Internat ..... 47
4-4 : Les Réunions Institutionnelles, facteur de promotion de la parole, de la responsabilité, de l'ouverture et de la réussite ..... 49
5ème PARTIE : L'I.E.M. DE DEMAIN ..... 55
5-1 : les constats ..... 56
5-2 : les réponses ..... 57
5-3 : Plan d'action, de réalisation, d'amélioration 2014-2019 ..... 62
GLOSSAIRE ..... 65

# INTRODUCTION

L'IEM se doit de proposer un cadre de vie agréable respectant et favorisant l'expression de chaque jeune, sa prise de responsabilité, une ouverture pour lui-même et vers les autres, à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure dans une dynamique de réussite et de reconnaissance citoyenne, le tout en lien étroit avec les familles. Dans le cadre de sa politique d'accompagnement, l'IEM inscrit comme ligne directrice, une pédagogie de la Parole, de la Responsabilité, de l'Ouverture et de la Réussite.

Le projet de la structure élaboré en 1993 n'a depuis cette date jamais été réactualisé. Bien évidemment, son contenu ne correspond plus au cadre législatif en vigueur à ce jour. De même, les missions et pratiques professionnelles ainsi que le public accueilli ont considérablement évolué.

A son arrivée en septembre 2006, le nouveau Directeur constatant que le contexte institutionnel n'était pas favorable, fait le choix de différer la réécriture du projet afin de mettre en place auprès de l'ensemble des équipes un travail important de réflexion autour de la loi du 2 janvier 2002. La mise en place des outils de la loi s'est alors faite de manière progressive en impliquant autant les professionnels que les usagers et leurs familles. Ce mode participatif a permis à tous de mieux comprendre le sens de cette démarche. Le temps a donc été un facteur important pour permettre aux salariés d'être en capacité de s'imprégner de l'esprit de cette loi tout en valorisant la réelle nécessité de faire évoluer leurs pratiques professionnelles.

La première initiative a été de reposer un cadre où la place de chacun - usagers, familles et professionnels - est redéfinie. Comme le précise la loi du 2 janvier 2002, l'usager se retrouve acteur du dispositif dans le respect de son intégrité, de sa parole et de son rythme de vie. Les professionnels ont été repositionnés dans leurs rôles et leurs missions impactant de fait les organisations de travail.

Le 7 mai 2007, la journée sur « la maltraitance » a été le premier point de repère à la mise en place d'un plan pluriannuel de formation pour l'ensemble du personnel permettant à chaque salarié de mieux se situer dans sa pratique. On assiste alors à une appropriation du terme « maltraitance », point de départ d'une démarche d'amélioration vers la «bientraitance ».

De fait, la référence à la loi symbolique et pénale émerge elle aussi, accompagnant progressivement le processus de changement des positionnements professionnels, et des mentalités inscrites depuis plusieurs années au sein de la structure.

D'autres actions et réflexions menées sur cette période transitoire ont interagi les unes avec les autres et, de cette manière, permis d'ancrer cette opération de changement au sein des services éducatif, médical, paramédical, pédagogique et thérapeutique.

En voici quelques exemples dans le cadre de l'accompagnement de l'usager :

- le respect et la reconnaissance de sa majorité ;
- la place de la famille dans le respect et la reconnaissance de l'autorité parentale ;
- la mise en place du Projet Personnalisé d'Accompagnement, du Conseil de Vie Sociale, du contrat de séjour, des protocoles individuels d'accompagnement dans le cadre de la quotidienneté ;
- la mise en place des prescriptions dans le respect du cadre médical et du choix de l'usager ;
- l'amélioration du cadre de vie en internat par la réduction du nombre de places due à la configuration des espaces ;
- la réalisation d'un grand nombre de travaux favorisant une meilleure accessibilité, le respect de l'intimité et le confort dans l'accompagnement des usagers ;
- la recherche systématique d'ouverture de l'IEM sur l'extérieur dans une démarche inclusive…

Cette démarche globale a officialisé auprès des professionnels, des usagers et de leur famille la réelle nécessité de porter un projet collectif autour de la restructuration de l'IEM.

Plusieurs outils ont été développés, tels que :

- la mise en place d'un programme qualitatif avec un cabinet d'architectes ;
- une étude et un diagnostic sur l'accessibilité de la structure ;
- la création d'un film à visée politique pour illustrer les conditions d'accueil des usagers, qui est devenu rapidement un outil pédagogique suite à la demande des professionnels de mettre davantage en avant l'aspect qualitatif des pratiques professionnelles à Durand-Viel ;

- l'élaboration d'un questionnaire sur le thème « l'IEM de Demain » à destination des usagers, de leur famille et des professionnels ;
- la présentation du film « A CHACUN SON RYTHME » le 11 mars 2011 et les échanges constructifs qui ont suivi avec l'ensemble des acteurs (professionnels, usagers, familles, personnalités politiques, représentants de l'APF …), ont permis de mieux cerner les différentes hypothèses de réponse quant à l'évolution des besoins d'accompagnement des usagers et sur la possibilité d'offrir des conditions d'intervention optimisées pour les professionnels ;
- le lancement de la démarche qualité…

Le projet de restructuration et/ou de construction débuté depuis 2008 se poursuit à ce jour.

# 1ère PARTIE : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

## 1-1 : L'Association des Paralysés de France

L'APF, créée en 1933 est une association à but non lucratif enregistrée le 26 Avril 1933 sous le N° 170-416 à la préfecture de Police de Paris et reconnue d'utilité publique le 24 Mars 1945.

L'APF est un mouvement national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficience motrice, avec ou sans trouble associé, et de leurs familles.

Avec ses 97 délégations départementales, elle est présente dans toute la France métropolitaine. Elle gère des services et des structures sociales et médico-sociales ainsi que des entreprises adaptées sur tout le territoire métropolitain.

Depuis 1997, les valeurs communes à tous les acteurs de l'association sont inscrites dans la charte de l'APF.

Dans la ligne de la déclaration des droits de l'Homme, l'APF  mouvement de personnes handicapées, de leur famille et de personnes valides, affirme la primauté de la personne :

> « L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence. »

En 2000, un premier projet associatif « Ensemble, Agir » invitait les acteurs de l'association à se rassembler et à se mobiliser pour diversifier ses actions.

En 2003, dans le cadre d' « Ensemble, Agir », la démarche « Démocratie ensemble » définissait les principes d'une démocratie interne et participative et créait une nouvelle organisation politique de l'association avec la mise en place de nouvelles instances représentatives locales (conseil départemental, conseil APF de région) et de nouveaux espaces participatifs (groupe relais, groupe initiatives).

En 2006, fort de la mise en œuvre de cette démocratie interne, le projet « Acteur & citoyen ! » se tournait davantage vers l'extérieur et visait à utiliser les espaces ouverts par la nouvelle organisation dans le sens d'une participation plus effective des personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la société.

En 2010, c'est l'ensemble des positions politiques de l'APF qui était remis en perspective et formalisé dans le plaidoyer « Construire une société ouverte à tous ! », outil d'explication des grandes revendications de l'association et énoncé des convictions.

En 2011, année du terme du projet « Acteur & citoyen ! », il s'agissait pour les acteurs de l'association d'actualiser leurs projets.

« Acteur & Citoyen ! » a été jugé par les acteurs de l'association comme bénéfique et en adéquation avec les valeurs de l'APF, affirmant la primauté de la citoyenneté des personnes en situation de handicap, actrices de leurs propres choix de vie.

En 2012, le projet « Bouger les lignes » va plus loin en impliquant davantage tous les acteurs, avec l'ambition d'agir pour un autre modèle de société :

- pour une société inclusive ;

- pour un renforcement de la place des acteurs de la société civile dans le champ politique, social, économique et culturel ;

- pour une gouvernance associative toujours plus participative et démocratique ;

- et pour une offre de services au plus près des personnes ;

Ce projet pose les grandes orientations politiques de l'APF jusqu'en 2017 et détermine les objectifs stratégiques qui en découlent tout en s'appuyant sur les jalons déjà posés que sont la Charte, les précédents projets associatifs et le Plaidoyer.

## 1-2 : L'Historique

L'IEM Paul Durand Viel est implanté géographiquement à Saint-Martin-du-Bec, commune de 600 habitants à ce jour. Il se situe à 8 kms de Criquetot l'Esneval, 12 kms de Montivilliers, 20 kms du Havre et 25 kms de Fécamp.

En 1962, un externat Havrais dit « le petit centre » situé 22 rue Louis Delamare au Havre est créé pour des enfants infirmes moteurs cérébraux grâce à la volonté de Mme Eloy déléguée départementale de l'APF, du docteur Blondet et des parents.

En 1966, au regard des demandes d'accueil qui se multiplient, l'Association des Paralysés de France signe un bail de location avec l'association Marguerite de Croismare (un loyer d'un franc symbolique) et s'installe à Saint Martin du Bec dans les locaux de l'orphelinat Marguerite de Croismare.

*Pour l'histoire, c'est en Avril 1875 que Mme de Croismare, Châtelaine de Saint Martin du Bec recueille quelques orphelins dans une modeste chaumière. Peu de temps après, le nombre d'enfants augmentant, elle décide de quitter cette maison pour s'installer dans l'ancienne mairie (établissement actuel). Après sa mort le 13 septembre 1909, ses amis créent l'association Marguerite de Croismare pour poursuivre l'action de cette personne.*

*En 1964, les sœurs qui dirigeaient l'orphelinat sont obligées de quitter l'établissement faute d'encadrement. L'association décide de prêter ses locaux à l'APF qui cherchait une structure pour augmenter sa capacité d'accueil déjà existante sur Le Havre. Le premier bail est signé le 1er janvier 1965.*

En 1975, l'ouverture des appartements de Montivilliers (location bailleur public) permet l'accueil et l'accompagnement des jeunes adolescents.

En 1979, est créé une structure HANDAS à partir des besoins exprimés par les parents pour leurs enfants majeurs plus lourdement handicapés.

En 1985, le Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSD) est créé afin de permettre à de nombreux enfants porteurs d'une déficience motrice avec ou sans troubles associés, de bénéficier d'un accompagnement adapté tout en restant dans leur milieu de vie. C'est à partir du redéploiement de l'IEM que le SESSD est devenu autonome le 1er janvier 2004.

En 1989, un logement dans le quartier de Graville au Havre (propriété de l'APF par l'intermédiaire d'un leg) est ouvert pour l'accompagnement des jeunes de 10 à 12 ans pour diversifier l'accueil en internat. Cet appartement a fermé en 2001.

## 1-3 : Le Cadre Légal

En tant qu'établissement médico-social géré par l'Association des Paralysés de France, l'IEM Durand Viel agit selon un cadre législatif précis.
L'IEM est agréé au titre des annexes XXIV bis du décret 89-798 du 27 octobre 1989. L'IEM met en œuvre les dispositions de la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et répond à la loi du 11 février 2005 concernant l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de la personne en situation de handicap.

L'IEM est soumis au Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF). Il a pour objet de répondre de façon adaptée aux attentes et besoins des personnes « afin de promouvoir leur autonomie et leur protection, la cohésion sociale et l'exercice de la citoyenneté » (Article L116.1 du CASF).
Par ailleurs, l'IEM applique les recommandations de bonnes pratiques de l'Agence Nationale de l'Evaluation et la Qualité des Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ANESM).

**Le financement**
L'IEM est financé par l'assurance maladie sous forme d'un prix de journée arrêté par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé. Dans le cadre de l'Amendement Creton, selon l'orientation prévue du jeune, le Conseil Général peut être amené à verser un prix de journée.

## 1-4 : L'Agrément

L'Institut d'Éducation Motrice est agréé pour l'accompagnement éducatif, social, scolaire, médical, paramédical et thérapeutique de jeunes et de majeurs de 3 à 20 ans présentant une déficience motrice avec ou sans troubles associés.
L'IEM est agréé pour 65 places qui se répartissent de la manière suivante : 42 places d'internat et 23 places en externat. Néanmoins, la structure accueille 28 internes (20 à Saint-Martin-du-Bec et 8 sur le logement de Montivilliers). L'accueil réduit des internes s'explique par un manque évident d'espaces de vie.

En référence à l'agrément, l'IEM doit accueillir les usagers sur 211 jours par an. En réalité, selon le calendrier établi, la structure fonctionne sur 206 jours de travail pour le personnel (accord interne).

## 1-5 : L'Accueil et la Procédure d'Admission

Pour l'admission d'un jeune au centre Paul Durand Viel, deux critères sont nécessaires : le premier, la notification délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le second, l'autorisation parentale au titre d'un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Après un premier contact, le plus souvent téléphonique, il est proposé une rencontre avec l'équipe de direction. Cette rencontre a lieu à l'IEM mais en cas de nécessité, elle peut se dérouler dans d'autres lieux (domicile, autre structure, ou service…). L'objectif est de présenter l'IEM et de recueillir la demande de l'usager et de ses parents.
Ce premier échange permet à l'usager et à sa famille de vérifier l'adéquation de leur demande avec les prestations proposées. Un ou plusieurs stages peuvent être effectués. Ces stages sont à chaque fois adaptés à la situation de l'usager et de sa famille (à la semaine, à la journée, à la demi-journée….). Un bilan est effectué à l'issue du stage avec l'usager et sa famille.
Si ces stages aboutissent sur une demande d'admission, nous informons alors la famille des différentes démarches à effectuer auprès de la MDPH.
L'admission ne peut se faire qu'après l'obtention de la notification de la MDPH, sauf situation d'urgence.

Lors de l'admission, les parents sont reçus pour faire le point sur l'accompagnement proposé par la structure et pour signer le contrat de séjour. Un exemplaire est signé par l'usager et lui est remis. Le directeur remet à cette occasion le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, le trombinoscope, le dossier administratif, le livret APF « bouger les lignes », la charte de l'APF, la charte des droits et libertés.
Lors de cette rencontre, l'éducateur référent désigné par l'IEM garant du projet personnalisé est présenté à l'usager et à sa famille, ainsi qu'un deuxième éducateur qui en l'absence du premier assumera cette référence.

## 1-6 : Les Prestations Proposées

Les différentes prestations proposées par L'I.E.M sont les suivantes :

- Assurer la participation du jeune et de sa famille à l'élaboration de son projet personnalisé ;
- Apporter toute l'aide nécessaire au jeune dans les actes de sa vie quotidienne qu'il ne peut effectuer seul : lever, toilette, habillage, repas, déplacements, coucher, etc... Proposer des temps de travail sur l'autonomie au quotidien ;
- Proposer une scolarité adaptée et personnalisée, ainsi qu'une préformation professionnelle en interne, et chaque fois que cela est possible pour le jeune, lui proposer une scolarité et une formation en milieu ordinaire ;
- Assurer une surveillance médicale, un suivi en matière de rééducation, un développement des capacités motrices et cognitives ;
- Proposer un soutien et un accompagnement éducatif et thérapeutique au jeune et à sa famille ;
- Favoriser la socialisation, l'ouverture sur l'extérieur du jeune. Proposer des activités sportives, culturelles et de loisirs en clubs, dans les associations, dans les Services d'Animations Municipaux (SAM) avec adhésion qui visent à une inclusion durable ;
- Proposer un accompagnement ponctuel de la fratrie ;
- Conseiller en matière de perspectives et d'orientation ;
- Apporter des informations et de l'aide pour les démarches administratives ;
- Proposer un soutien et une médiation dans les démarches vers les partenaires (école, mairie, crèche, accès au logement, centre de soins, centre de loisirs…) ;
- Apporter des conseils en matière d'aménagement, d'accessibilité, d'aides techniques dans le cadre de Visites à Domicile (VAD) ;
- Proposer des rencontres entre parents, entre enfants ;
- Proposer et assurer à la famille et au jeune des temps de répit nécessaires à l'équilibre familial bouleversé par le handicap ;
- Proposer un accompagnement spécifique aux adolescents et majeurs dans le cadre du dispositif 16-25 ans.

Cette liste n'est pas exhaustive puisque, comme précisé dans l'Article 3 de la loi du 2 janvier 2002 "L'action sociale et médico-sociale est conduite dans le respect de l'égale dignité de tous les êtres humains avec l'objectif de répondre de façon adaptée aux besoins de chacun..." de nouveaux besoins peuvent être identifiés.

## 1-7 : Le Réseau de l'IEM et ses Partenaires

Pour un accompagnement global de qualité au plus proche des attentes et des besoins de chaque usager, l'IEM se doit d'œuvrer en partenariat le plus large possible, en développant son projet pédagogique et sa politique d'accompagnement.

D'une part, l'IEM s'appuie sur le travail engagé depuis 2010 par les structures et services de l'APF des départements du 27 et du 76 ayant pour finalité la création d'un Contrat Prévisionnel d'Objectifs et de Moyens (CPOM).

D'autre part, il s'appuie également sur le dispositif de rapprochement et d'articulation entre les différentes structures qui interviennent dans les champs du social, du médico-social, de l'éducation spécialisée et du secteur psychiatrique initié par l'Agence Régionale de Santé.

Ainsi, la structure travaille en concertation avec les communes environnantes, les services sociaux, les services hospitaliers spécialisés, l'Éducation Nationale (EN), les structures d'accueil implantées sur l'ensemble du territoire régional voir national (hébergement, activités professionnelles et occupationnelles)…

Dans le secteur médical et paramédical, le partenariat est réellement développé puisque, au quotidien, l'IEM collabore avec les professionnels libéraux.

L'IEM participe activement au réseau handicap sur les questions d'accessibilité.

Le partenariat existant avec la Communauté de l'Agglomération Havraise (CODAH) et les Communautés de communes de Fécamp et de Criquetot l'Esneval permet de proposer aux jeunes, tout au long de l'année des activités culturelles, de sport et de loisirs.

L'IEM est reconnu comme terrain de stage et sollicité par de nombreux organismes de formation dans le champ éducatif et social, paramédical et de l'éducation nationale. L'IEM est

amené parfois à répondre aux demandes du Pôle Emploi (reconversion professionnelle) et des collèges et lycées environnants (découverte du milieu professionnel).

Ainsi, un nombre important de conventions sont signées régulièrement afin de contractualiser son action avec l'ensemble des partenaires :

- établissements d'accueil de jeunes en situation de handicap sollicitant une période de répit ou une période de stage pour une réorientation éventuelle vers l'IEM ;
- établissement d'accueil pour adultes en situation de handicap proposant une période de stage aux jeunes de l'IEM ;
- associations proposant des activités culturelles, sportives et de loisirs ;
- organismes de formation pour stages d'études et formation qualifiante ;
- établissements scolaires dans le cadre de stages d'observation et de sensibilisation ;
- éducation nationale pour la mise à disposition des professeurs des classes de l'Éducation Nationale et pour des journées de sensibilisation des Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS) ;
- APF Évasion pour l'organisation de séjours estivaux en août : Service d'Accueil Temporaire de Vacances Adaptées (SATVA) ;
- prêt ou location de matériels et de locaux.

# 2ème PARTIE : LES QUATRE AXES DU PROJET

Le projet de l'IEM s'inscrit pleinement dans la continuité du projet associatif de l'APF.

Avant d'expliciter plus en détail notre projet, il est essentiel de faire ressortir un certain nombre de points tirés de la pratique et qui, quelles que soient les avancées du projet, demeurent comme fil conducteur de toute action éducative, pédagogique, médicale, paramédicale et thérapeutique.

Le premier point, c'est la primauté de l'enfant face à l'institution et ses représentants. Cela implique qu'il a toujours un recours institutionnel, et si besoin, extra-institutionnel en la personne des parents ou des représentants légaux[1].

Le second point, c'est de reconnaître l'enfant tel qu'il est, un sujet à part entière, afin que lui-même nous reconnaisse comme tel également. Ce qui suppose que pendant tout un temps, plus ou moins long, les professionnels chercheront plutôt à essayer de comprendre le mode de fonctionnement et les comportements de l'enfant, que de tenter d'emblée de l'étouffer quitte à en supporter les effets les plus souvent désagréables.

Le troisième point, explicité dès l'admission à l'IEM concerne la non–exclusion définitive sans que soit recherchée avec l'enfant et ses parents une solution adaptée en lien avec l'équipe pluridisciplinaire et la MDPH[2].

Les grandes lignes de notre action sont une pédagogie de **la parole**, de **la responsabilité**, de **l'ouverture** et de **la réussite**, afin que le jeune puisse se construire en sujet responsable dans son milieu familial et dans la société.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons constitué depuis 2006 une équipe éducative, pédagogique, médicale, paramédicale et thérapeutique capable de travailler ensemble sur l'accompagnement quotidien du jeune. Nous avons pour cela favorisé les prises de responsabilités du personnel accompagnant, par la mise place de toutes les délégations nécessaires pour que chaque professionnel s'approprie les actions menées au sein de la structure.

A cet effet, dans le respect des lignes définies par l'équipe de direction, l'équipe pluridisciplinaire élabore, en début d'année scolaire, un plan de travail qui tient compte des

[1] Règlement de fonctionnement P7 2-12
[2] Règlement intérieur P6 – P7 2-11

projets personnalisés d'accompagnement de chaque jeune, des moyens en personnel, matériels et financiers qui sont à la disposition et qu'elle devra gérer.

Cette politique de travail avec l'encadrement amène le professionnel à prendre conscience de ce qu'est sa responsabilité. En cascade, celui-ci cherche à en faire profiter les jeunes en leur « restituant »leur part de responsabilité dans le quotidien.

Ces quatre axes pédagogiques sont indissociables et se nourrissent entre eux dans une dynamique d'interactions perpétuelles.

Ils sont des moyens directs d'expression du jeune, dans ses choix, ses envies, ses désirs, ses projets, ses questionnements, ses expériences. Le jeune exprime et élabore lui-même, il assume ses engagements et met en œuvre au quotidien son Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) avec l'éducateur référent garant du projet et l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

Au quotidien, chaque usager, externe ou interne, dispose et participe à plusieurs espaces d'expression, individuels ou collectifs, permettant une écoute et une prise en compte de sa parole, de ses responsabilités, et des possibilités d'ouverture et de réussite :

- les réunions dans le cadre pédagogique et éducatif (fonctionnement, organisation, à thème, projets, règles de vie…) ;
- les commissions repas des jeunes ;
- les rencontres avec le médecin de l'établissement ;
- les espaces d'expression dans le champ thérapeutique ;
- les différentes rencontres avec ses parents ;
- les réunions extérieures à la structure concernant les questions liées aux droits des personnes en situation de handicap…
- En terme de représentation des usagers, 12 jeunes (6 titulaires, 6 suppléants) siègent au sein du Conseil de Vie Sociale[3], 1 jeune participe aux réunions du Comité de Pilotage (COPIL) sur le projet de restructuration de l'IEM.

Les effets escomptés de cet accompagnement global, dans le respect du rythme de chacun, de ses droits et de ses devoirs, visent à la prise de conscience du jeune de ses capacités à être acteur, d'affirmer et d'assumer ses propres choix de vie.

[3] Règlement de fonctionnement P13 – Chapitre 3-8

# 3ème PARTIE : PRÉSENTATION DES SERVICES : ROLES ET MISSIONS DE CHACUN

# L'Organigramme

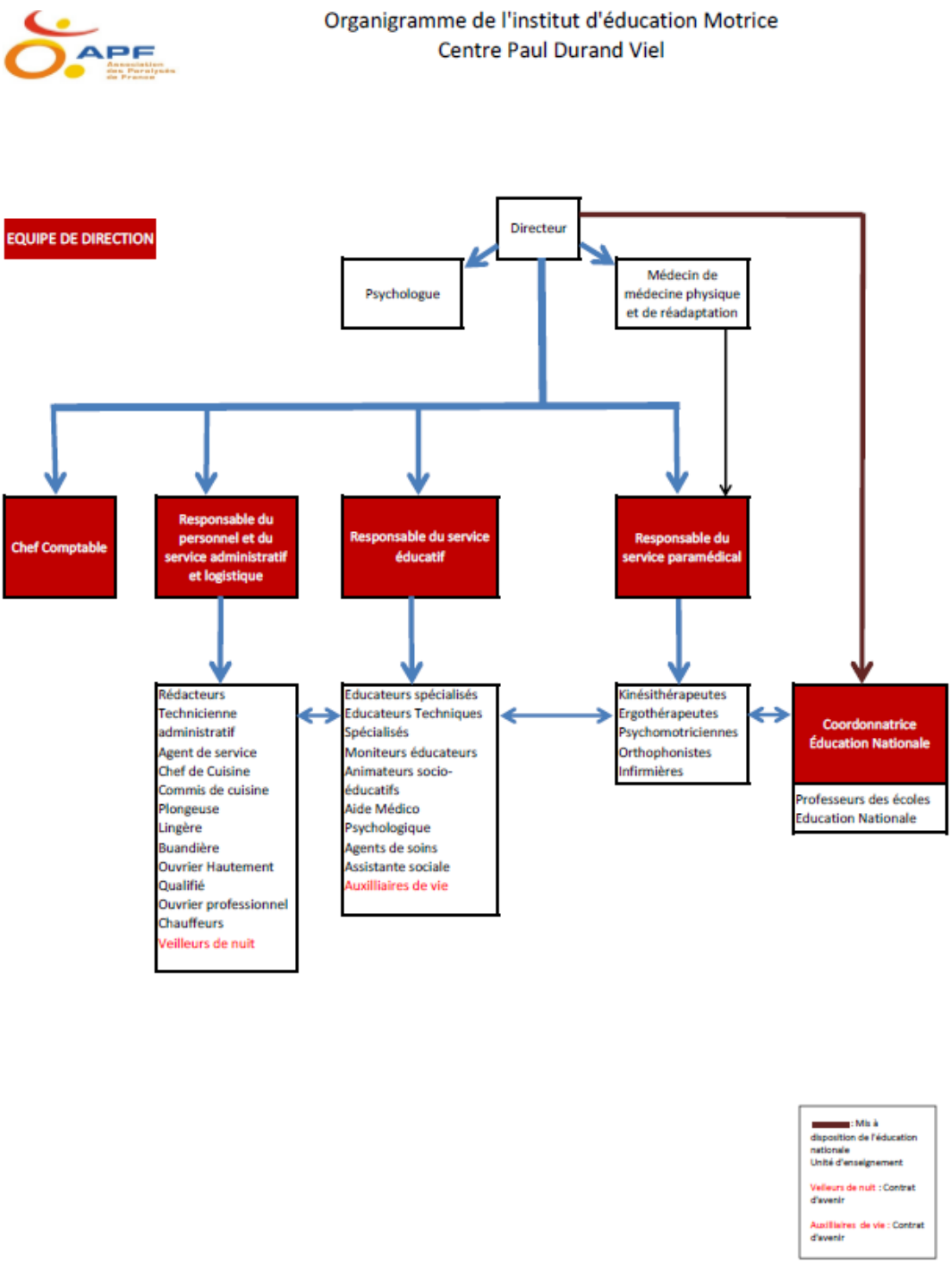

Depuis 2006, le repositionnement progressif de chaque professionnel dans ses missions spécifiques a permis, dans un premier temps d'insuffler une action collective pluridisciplinaire pour et avec les jeunes et leur famille, et dans un deuxième temps d'inscrire dans les pratiques professionnelles un travail transversal des services, permettant un accompagnement dynamique et cohérent du jeune dans son quotidien.

## 3-1 : L'Équipe de Direction

Elle est composée d'un responsable du personnel et du service administratif et logistique, d'une responsable du service comptabilité, d'un responsable de service éducatif, d'une responsable de service médical et para-médical, et d'une coordonnatrice de l'unité d'enseignement de l'éducation nationale.

Sous la responsabilité décisionnelle du directeur, cette équipe a pour mission d'organiser le fonctionnement général de l'établissement. Elle anime et coordonne toutes les actions menées au sein de l'IEM. Elle gère le budget alloué (section de fonctionnement et d'investissement). Elle valide les projets des professionnels et des jeunes. Elle porte la dynamique de développement de l'ensemble des services. Elle veille à la qualité des conditions d'accueil et de sécurité des usagers et des conditions de travail du personnel dans le respect de la législation en vigueur. L'équipe de direction planifie les demandes d'admission et organise les rencontres avec les jeunes et les familles. Pour mener à bien toutes ses missions, l'équipe de direction se réunit chaque semaine le lundi matin.

### Le Directeur

Nommé par le conseil d'administration de l'APF, le directeur est responsable de la gestion et du fonctionnement général de l'établissement. Il est garant de la mise en œuvre des projets ainsi que de la qualité des actions menées dans l'établissement et ceci dans les valeurs et des orientations de l'APF et la règlementation en vigueur. Il prononce chaque admission ou sortie du jeune. Il est responsable de la gestion du personnel, financière et comptable de l'établissement. Le directeur porte les valeurs associatives et agit auprès des pouvoirs publics (ARS, MDPH, etc...), et des partenaires privés et associatifs.

### Le Responsable du Personnel et du Service Administratif et Logistique

Il gère en étroite collaboration avec le directeur la gestion du recrutement du personnel, des dossiers administratifs, des contrats de travail, de la préparation de la paie, des absences, de

la gestion du temps, de la Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC). Il applique la règlementation de la législation du travail et veille à ses évolutions. Il prépare les réunions des instances représentatives du personnel (Comité d'Etablissement, Délégués du Personnel, Comité d'Hygiène de Santé et Conditions de Travail). Il traite les différentes enquêtes, questionnaires ou bilans initiés au sein de l'établissement (entretien individuel avec le personnel, bilan social annuel, évaluation quantitative et qualitative du travail des professionnels).

Le responsable du personnel gère aussi le service administratif et logistique. Il est responsable de l'organisation et du fonctionnement de ces deux services. Il gère les horaires et la répartition des missions et du contenu du travail de ce personnel. Il est responsable de l'activité de restauration, de l'entretien des locaux, et il gère l'ensemble des devis, commandes et stocks de l'ensemble des services (alimentation, produits d'entretien, matériels), ainsi que les différents contrats de maintenance d'hygiène, de sécurité, et des travaux liés à l'activité de l'établissement.

### La Responsable du Service Comptabilité

Elle assure les opérations de comptabilité en respectant les procédures définies. Elle établit les paies et effectue les différentes déclarations sociales et fiscales. Elle gère les budgets alloués et suit les dépenses ainsi que la sortie et la rentrée des espèces. Elle élabore avec le directeur le budget prévisionnel et le compte administratif annuellement. Dans le cadre de sa fonction, elle travaille en collaboration avec l'équipe de direction.

### Le Responsable du Service Éducatif

Il anime et encadre l'équipe éducative dans le respect du projet éducatif, du règlement intérieur et il est garant des projets personnalisés d'accompagnement des jeunes. Il organise et gère et contrôle les plannings de travail du personnel éducatif. Il planifie et coordonne avec son équipe les démarches éducatives en lien avec le projet de l'établissement. Il prépare en collaboration avec la responsable du service médical et para-médical et la coordonnatrice de l'unité d'enseignement, les ordres du jour et l'animation des réunions des groupes de référence, des réunions de fonctionnement de chaque groupe de jeunes et des réunions spécifiques (éducateurs, AMP, ETS). Il planifie les rencontres pour l'élaboration ou le bilan du PPA du jeune.

### La Coordonnatrice de l'Unité d'Enseignement de l'Éducation Nationale

Sous la seule responsabilité du directeur, elle rapporte les demandes et les besoins de ses collègues enseignants et les informe des décisions prises à la fois sur la scolarité et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement. Elle participe aux rencontres ou visites d'admission.

Elle collabore avec l'ensemble des responsables de service dans le cadre du parcours scolaire du jeune et de son quotidien. Elle est chargée de la mise à jour des dossiers Equipe de Suivi Scolaire (ESS). Elle fait le lien entre l'établissement et l'inspection académique, le rectorat, et l'enseignant référent. Elle travaille avec les partenaires extérieurs (SESSD, ESAT), mais aussi avec l'école élémentaire de Saint Martin du Bec, et les collèges et lycées de l'arrondissement du Havre pour les parcours scolaires en alternance.

### La Responsable du Service Médical et Para-médical

En collaboration avec le médecin de médecine physique et de réadaptation, elle participe à l'élaboration du projet de soins et s'assure de la qualité de sa mise en œuvre. Elle est responsable de l'organisation et du fonctionnement du service au quotidien. Elle gère les plannings, les absences du personnel. Elle est garante des projets de soins personnalisés et s'assurent de leur application en respectant le projet personnalisé de chaque jeune et en transversalité avec les autres services de l'établissement.

## 3-2 : Le Service Logistique

Le service logistique regroupe 5 types de missions, la restauration, la lingerie, l'entretien des locaux, le transport, et la veille de nuit.

Ce service offre toutes les prestations nécessaires aux besoins quotidiens des jeunes, à leur confort, et à leur sécurité.

### La Restauration

Notre choix de continuer de réaliser les repas au sein de l'établissement réside sur le fait que nous souhaitons maintenir une prestation de qualité optimale de ce service. Pour cette mission importante, un chef de cuisinier, un commis de cuisine et deux plongeuses travaillent en complémentarité en appliquant la méthode HACCP et le plan de maîtrise sanitaire existant. La restauration fonctionne du lundi au jeudi de 6 heures 30 à 21 heures et le vendredi de 6

heures 30 à 18 heures. Le chef de cuisine propose et réalise les menus en respectant un plan d'équilibre alimentaire et diététique. Des menus peuvent être aussi proposés par les jeunes qui se réunissent en commission repas tous les 2 mois. Cette commission est composée du service restauration, de l'équipe éducative et quand il y a nécessité d'une infirmière et/ou d'une orthophoniste pour les prescriptions des régimes alimentaires, des repas mixés et les difficultés de déglutition.

### La Lingerie

Deux professionnelles sont affectées à cette mission. La lingerie est ouverte toute la semaine du lundi au vendredi de 6 heures 30 à 17 heures. La lingère travaille selon la méthode RABC qui garantit une qualité du traitement du linge. La lingère ramasse, trie, lave, sèche, plie, repasse le linge, puis le distribue dans les différents lieux de vie de l'établissement. Elle coud si nécessaire. Au quotidien, elle travaille en lien direct avec l'équipe éducative et les jeunes de l'IEM, et peut parfois confectionner à la demande de l'ergothérapeute des sangles de maintien ou autres petits matériels pour les jeunes.

### L'Entretien des Locaux

L'établissement se doit de respecter la réglementation en matière d'entretien et de nettoyage des locaux. Pour assurer cette mission prioritaire, 5 agents d'entretien répartis en 2 équipes (une le matin et une l'après-midi et soirée) travaillent en se répartissant le nettoyage de l'ensemble de L'IEM au quotidien entre 6 heures 30 et 19 heures 30.

L'agent d'entretien réalise différents travaux pour tenir en état constant de propreté les espaces collectifs, les chambres, les locaux de travail des professionnels. Cette intervention quotidienne permet de garantir une hygiène de qualité de l'établissement.

### Les Ouvriers d'Entretien

L'équipe des ouvriers d'entretien est composée de 4 personnes qui exécutent du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures 30 les travaux d'entretien, d'aménagement et de maintenance des bâtiments de l'établissement.

L'ouvrier d'entretien diagnostique et contrôle les équipements relevant de sa ou de ses spécialités. Il assure l'entretien courant des machines, des matériels et des espaces de vie des jeunes et des professionnels. Il effectue des travaux de peinture, d'électricité, de menuiserie et plomberie. Il agence les espaces de vie.

Il suit l'entretien des véhicules et organise leur passage au contrôle technique et de maintenance. Il suit les différents contrôles de maintenance effectués par les entreprises agréées : SSI, système électrique, ascenseur, chauffage, qualité de l'eau, gaz. Ces 2 missions spécifiques sont effectuées par deux professionnels qualifiés du service.

L'ouvrier d'entretien collabore avec le personnel encadrant et en particulier avec l'ergothérapeute, pour adapter, améliorer, ou installer des équipements spécifiques pour les jeunes et pour les professionnels. Il répare les fauteuils manuels et électriques ainsi que les cycles ou tricycles adaptés. Il peut être aussi amené à effectuer les transports des jeunes entre leur domicile et l'établissement.

### La Veille de Nuit

Deux veilleurs se relayent sur les 4 nuits à effectuer par semaine. Le veilleur assure la sécurité de l'établissement, des jeunes et du personnel. Il fait respecter le règlement intérieur. Il est chargé de faire plusieurs rondes pendant son service dans l'enceinte de l'établissement. Il tient un cahier d'informations. Un point est fait chaque matin avec un des membres de l'équipe de direction. Il alerte si nécessaire les services de pompiers, police ou gendarmerie. Il informe sans délai la personne d'astreinte de tous problèmes.

### Le Transport

L'établissement dispose de cinq véhicules adaptés permettant l'accès aux personnes en fauteuil roulant manuel ou électrique ainsi que d'un véhicule destiné davantage aux accompagnements lors de consultations extérieures et visites à domicile réalisées par les professionnels.

Les 3 chauffeurs de l'établissement transportent une partie des jeunes entre le domicile et l'IEM. Pour les autres jeunes, nombre plus conséquent, l'établissement fait appel à une société privée de transports adaptés.

Pour un accompagnement de qualité, le chauffeur est formé et possède toutes les informations nécessaires pour faire face, pendant le transport du jeune, à d'éventuels problèmes de santé, de comportements, de confort, dus à son handicap et à ses troubles associés. Il travaille en étroite collaboration avec les services éducatif, médical et para-médical. Il peut être amené à faire le lien entre l'établissement et les familles qu'il rencontre au quotidien.

## 3-3 : Le Service Administratif

Ce service fonctionne du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 17 heures 30. En dehors de ces horaires d'ouverture, une permanence téléphonique est assurée 24 heures sur 24 par un membre de l'équipe de direction et pendant la fermeture de l'établissement sur une partie des vacances scolaires par le directeur. Quatre personnes travaillent sur ce service avec deux qualifications différentes, rédactrice (3), technicienne administrative (1), dans une organisation collective et complémentaire qui couvre toutes les missions administratives essentielles pour la bonne marche de l'établissement.

Ces professionnelles sont aussi affectées sur des missions plus spécifiques selon leurs compétences, mais peuvent pour des raisons de service être amenées à suppléer leurs collègues en cas d'absence.

La rédactrice ou la technicienne administrative assure les travaux de secrétariat inhérents aux activités de l'IEM. Elle organise son activité en lien avec l'ensemble des services, l'équipe de direction et le directeur de l'établissement. Elle assure des tâches multiples telles que : l'accueil physique et téléphonique, la rédaction de courriers (administratif, médical, etc..), les écritures comptables, la gestion du personnel, des transports, du dossier administratif du jeune, des notes d'information pour le personnel et les parents, mise en forme des PPA, classement de dossiers. Cette liste de tâches n'est pas exhaustive.

Le service logistique et le service administratif sont sensibilisés à la démarche de bientraitance au même titre que les autres professionnels de l'établissement. Ils veillent à ce titre, au respect des usagers et à ses conditions d'accueil et de bien-être.

## 3-4 : Le Service Éducatif

Le service éducatif est composé de 12 éducateurs, de 2 animatrices, de 20 aides-médico-phychologiques (AMP), de 3 éducateurs techniques spécialisés (ETS), 1 assistante sociale (AS) et 1 ergothérapeute animant l'atelier d'art-thérapie.

### L'Éducateur

L'éducateur accompagne les usagers dans le cadre de la vie quotidienne (accueil physique matin et soir, repas, récréations, activités internes ou externes, sorties scolaires, réunions). Il assure un relais en journée pour les jeunes qui peuvent se trouver parfois en difficulté dans les espaces de scolarité, d'apprentissage ou de rééducation.

Il accompagne les usagers en internat afin de favoriser l'épanouissement et le développement de chacun dans leur prise de décisions, leur expression et leur accès à un maximum d'autonomie. L'éducateur recherche le bien être et le confort, afin de favoriser la sécurité physique et psychoaffective de l'usager. Il met en place un travail de réflexion et d'analyse permettant au jeune une meilleure compréhension et une acceptation de son handicap. Il permet ainsi à chaque jeune, adulte en devenir, de construire et développer sa personnalité.

Il élabore, met en œuvre et facilite la réalisation avec les jeunes, de projets éducatifs, d'activités culturelles et sportives, à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure. L'ensemble de ces actions favorise l'autonomie et la socialisation de l'usager et répond aux objectifs fixés dans le cadre du projet personnalisé.

Il met en place des temps de parole pour tous, entretiens individuels et temps d'échanges collectifs dans le cadre des réunions hebdomadaires. Ces échanges contribuent à l'équilibre interne et à la qualité de la vie collective.

Il associe obligatoirement les parents ou représentants légaux le cas échéant, au projet personnalisé du jeune. Dans le respect de l'autorité parentale, l'adhésion et la collaboration des parents est systématiquement recherchée. Dans ce cadre, l'éducateur, les parents et le jeune se rencontrent régulièrement chaque fois que nécessaire (rencontre projet, entretien ponctuel, visite à domicile…).

Il mène un travail avec l'usager autour de ses choix d'orientation. Il lui propose et l'accompagne dans ses recherches et démarches diverses.

Il est le garant de la mise en place et du suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement. Il assure la référence de plusieurs PPA.

### L'Animatrice

Deux animatrices ont pour mission d'accompagner les usagers, en participant à l'action éducative, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne en liaison avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Dans le cadre des projets pédagogiques de l'unité d'enseignement ou des projets éducatifs, elles élaborent et accompagnent les jeunes à la réalisation d'activités diverses à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, dans le respect de leur projet personnalisé. Elles concourent ainsi à l'épanouissement du jeune et à son inclusion.

Au sein de l'IEM, elles développent des activités sportives et ludiques adaptées aux jeunes, le théâtre, le jardinage, la découverte de la nature et la sensibilisation à la biodiversité.

A l'extérieur, elles mettent en place des visites d'exposition et de musées. Elles accompagnent les jeunes à la bibliothèque de la commune et s'appuient aussi sur les services culturels des municipalités environnantes.

Enfin, elles organisent et participent aux différents évènements culturels, socioculturels et festifs de l'établissement tout au long de l'année, contribuant par la même occasion à favoriser la politique d'ouverture de l'IEM sur l'extérieur.

### L'Aide Médico-Psychologique

Le rôle de l'AMP doit permettre au jeune de rester acteur de sa vie en veillant à son bien-être au quotidien, au respect de ses envies, de ses besoins et de ses désirs (cf chartre APF).

L'AMP intervient auprès de personnes dont la situation nécessite une aide au développement, et au maintien de l'autonomie sur le plan physique, psychique ou social.

Il a un rôle d'éveil, d'encouragement et de soutien dans la communication verbale ou non-verbale. De par cette proximité avec la personne, l'AMP développe une capacité d'observation et de compréhension plus affinée des différentes situations. L'AMP met en place un accompagnement tierce personne auprès des usagers dont la situation de handicap ne permet pas une autonomie dans le cadre de leur quotidienneté (hygiène, habillage, repas, déplacements divers, accompagnement sur des activités…).

L'AMP dans ses missions, intervient donc dans l'intimité de la personne. C'est la raison pour laquelle la notion de distance professionnelle est importante. Il s'agit de trouver le juste équilibre entre la proximité physique parfois nécessaire au niveau de l'accompagnement et la distance affective qu'il faut savoir instaurer dans une relation toujours respectueuse.

L'action de l'AMP est à la frontière entre l'éducatif, le soignant et le paramédical. L'AMP est impliqué dans un travail de collaboration avec les professionnels. Il est chargé d'assurer une information coordonnée auprès de tous les autres professionnels intervenant auprès de l'usager.

Protocole Individuel d'accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne

Le Protocole Individuel d'Accompagnement à la quotidienneté est un outil rédigé par l'AMP, en intégrant le jeune dans la rédaction de celui-ci. Il permet de renseigner toute personne (professionnels, stagiaires, remplaçants, famille, professionnels des lieux de stage) sur les modalités spécifiques d'accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne. Ce document comporte un aspect technique (matériel, posture, installation…) et détermine les besoins essentiels de la personne, dans une recherche de bien-être et de confort. Enfin, ce document est systématiquement intégré au Projet Personnalisé d'Accompagnement.

### L'Éducateur Technique Spécialisé

L'éducateur technique spécialisé contribue à l'inclusion sociale et professionnelle des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique par l'encadrement d'activités techniques. Au sein de l'établissement, il intervient auprès des jeunes dans le cadre d'un accompagnement pédagogique, éducatif et social. Son rôle se décline en trois axes interdépendants :

- L'accompagnement social et éducatif spécialisé de la personne ou du groupe,
- La formation pré-professionnelle et professionnelle, l'élaboration et la mise en œuvre de parcours d'insertion,
- L'encadrement technique d'une production.

L'ETS fait partie de l'équipe éducative et intervient essentiellement sur le versant pédagogique en travaillant en lien étroit avec les enseignantes spécialisées. Au sein des ateliers, il met en pratique les savoirs acquis dans le cadre du socle commun des connaissances selon les programmes de l'Éducation Nationale, en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.

Il participe également au suivi du Projet Personnalisé d'Accompagnement et aux rencontres avec les familles. Il évalue régulièrement les apprentissages dans le cadre de bilans de compétences.

Il organise un environnement de travail dans toutes ses dimensions (ergonomie, gestion, production). Il exerce son activité avec le support qu'il estime être le plus en adéquation avec les appétences et les potentialités des jeunes.

Trois ateliers existent :

- l'atelier informatique propose un enseignement de l'informatique. Il permet un apprentissage des différents atouts que représente cet outil, dans le champ de l'expression écrite, du multimédia et de la culture générale ;

- l'atelier bureautique propose des apprentissages techniques de bureautique et des apprentissages dits "techniques de recherche d'emploi" ;

- l'atelier technique aussi appelé atelier polyvalent dispense des apprentissages technologiques généraux, dans des domaines aussi variés que possibles (industrie, travaux de gravure assistée, culture sous serre pédagogique….).

### L'Assistante Sociale

Dans une démarche éthique et déontologique, l'AS contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels elle travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

L'AS agit avec les personnes, par une approche globale, pour :

- améliorer leurs conditions de vie, sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel ;

- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société ;

- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Sa mission consiste aussi à informer les jeunes et leurs familles de leurs droits en général (information toute particulière aux jeunes adultes du fait de leur majorité) et de leurs droits liés à la situation de handicap. Elle accompagne notamment dans la constitution de dossiers MDPH pour l'obtention des allocations ou prestations spécifiques au handicap (AEEH, AAH, PCH, cartes d'invalidité ou de stationnement) et ceux concernant l'orientation des usagers (maintien en IEM, orientation professionnelle en ESAT, nouvelle structure, foyer pour adultes, amendement Creton…).

L'AS accompagne aussi les demandes de protections juridiques (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice) ou administratives (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée). Elle peut

être amenée à intervenir dans le champ de la protection de l'enfance ou de la prévention judiciaire.

Elle participe au temps de réunions institutionnelles avec l'ensemble des équipes. Elle propose aux équipes et aux parents des temps d'échanges et d'informations autour de questions spécifiques liées à la problématique du public accompagné.

### L'Art-Thérapie

L'atelier d'art-thérapie est dispensé à plein temps de manière pérenne par une ergothérapeute formée à cette discipline spécifique. Cet atelier indispensable existe au sein de l'IEM depuis 2008.

Pour donner une définition générale, l'art-thérapie est une pratique fondée sur l'utilisation thérapeutique du processus de création artistique. Chaque art-thérapeute met en place un dispositif spécifique à la personne qu'il accompagne en privilégiant une médiation artistique (peinture, dessin, sculpture, danse, écriture, voix….) et en définissant un cadre d'intervention approprié (en individuel, en groupe, durée et fréquence des séances…).

L'art-thérapeute accompagne la personne en souffrance psychique dans un processus de revalorisation, de construction, de changement. Tout en recherchant et sollicitant la créativité, sous quelque forme que ce soit, elle soutient l'expression singulière de chacun, sa parole, sa sensibilité, son identité.

L'art-thérapie est un lieu non pas du savoir-faire, mais plutôt du savoir être, où tout un chacun a la possibilité de se questionner sur ses capacités, ses manques, sur sa place dans le monde, dans un aller-retour entre la mise en acte et la mise en mots, soutenu d'une relation bienveillante.

L'art-thérapeute, dans sa présence et son écoute, accompagne aussi le jeune dans la mise en mots. A partir d'une production personnelle, il peut faire entendre sa propre parole alors que l'on en dit tant sur lui. Mais au-delà des mots, il peut trouver une autre forme de langage corporel, sa formule particulière pour exprimer son ressenti, à l'image des personnes qui n'ont pas ou peu de communication verbale et qui inventent leur propre langage au travers de petits rituels de gestes, de rythmes, de sons…

L'art-thérapeute participe également au Projet Personnalisé d'Accompagnement, dans la rédaction d'un bilan et dans la participation à l'élaboration du projet du jeune.

## 3-5 : L'Unité d'Enseignement

Cette unité est composée de 4 enseignantes. L'organisation de l'équipe est variable selon les besoins de la population accueillie. Chaque enseignante est référente d'un groupe d'élèves. Ces groupes sont constitués avant chaque début d'année scolaire en fonction des bilans et des évaluations réalisés dans l'année. Pour les nouveaux arrivants, les besoins sont évalués au cours de leur stage ou auprès de leurs intervenants antérieurs.

Le rôle de l'enseignante est d'élaborer un projet personnalisé de scolarisation en lien avec les programmes de l'éducation nationale. Chaque projet est adapté et personnalisé en fonction du rythme de l'élève, de sa fatigabilité, de ses capacités cognitives et/ou motrices, et de son projet d'avenir. L'enseignante est en relation directe avec les parents. Elle peut les rencontrer à sa demande, à la leur, ou à celle du jeune. Elle organise tous les trimestres des rencontres avec le jeune et sa famille pour faire un point sur sa scolarité. Elle participe aux rencontres pour l'élaboration ou le bilan du PPA. Elle travaille en étroite collaboration avec l'équipe éducative, médicale et paramédicale pour tout ce qui concerne la mise en pratique des contenus scolaires (ETS), pour le suivi du jeune et de sa famille (GEVA, dossiers MDPH, suivi des stages, situation sociale du jeune et de sa famille, adaptions matérielles (postures, logiciels, adaptations du travail scolaire….). Mais aussi sur la mise en place d'ateliers (l'expression, la communication, la conscience phonologique …), et sur la situation médicale du jeune (traitements, crise éventuelle, difficultés liées au handicap, certificats médicaux….).

Elle peut échanger avec la psychologue sur la situation du jeune, elle peut demander des bilans neuro-psy pour avoir des pistes de travail pour une meilleure compréhension des troubles et des comportements du jeune.

## 3-6 : Le Service Médical et Paramédical

L'équipe médicale est composée d'un médecin de Médecine Physique et de Réadaptation (MPR) et de trois infirmières.

L'équipe paramédicale est composée de deux ergothérapeutes, d'une kinésithérapeute, de deux orthophonistes et de trois psychomotriciennes.

### Le médecin de Médecine Physique et de Réadaptation

Le médecin MPR initie le projet de soins et de rééducations, en cohérence avec le suivi médical spécialisé extérieur à la structure (orthopédique, neurologique, psychiatrique…). Il en

assure le suivi dans le cadre d'un projet thérapeutique individualisé. Il prescrit également les appareillages en lien avec les indications des chirurgiens, et les aides techniques préconisées par les rééducateurs.

Le médecin rencontre régulièrement le jeune et sa famille, à la demande de l'un ou de l'autre, à sa demande ou à celle des professionnels.

Conjointement avec les usagers et leur famille et avec l'équipe pluridisciplinaire, le médecin vérifie l'efficacité du traitement et des soins proposés, et leur compatibilité avec le projet de vie du jeune. Il les réajuste pour que la mise en œuvre de ce projet thérapeutique soit la plus confortable et la moins contraignante possible pour le jeune dans tous les aspects de sa vie quotidienne.

Le Médecin de la structure veille à la bonne coordination des actions définies par le projet de soins. Il assure les actions de contrôle et de prévention en concertation avec les parents, le médecin traitant, les services hospitaliers ou spécialisés. Il veille à la bonne compréhension et à l'expression de la volonté de l'usager à chaque étape.

Le médecin, en collaboration avec le directeur, veille à l'application des bonnes pratiques médicales et paramédicales, il participe aux actions d'informations des professionnels sur les questions de santé ou de handicap, nécessaires à l'élaboration d'un projet individuel de soins inclus dans un projet de vie sociale.

Le médecin participe de façon active à la coopération et à la coordination avec les établissements de santé et les professionnels libéraux. Le développement d'un réseau ouvert, spécialisé, de proximité, avec tous les acteurs du soin, est recherché pour garantir la pérennité du projet thérapeutique, c'est-à-dire la continuité des soins et le libre choix de la personne quant aux modalités de son accompagnement médical.

### L'Infirmière

Les infirmières travaillent sous la responsabilité de la responsable du service médical et paramédical, au niveau organisationnel, et en collaboration avec le médecin dans le champ médical. L'organisation du travail des infirmières est planifiée de manière à assurer une présence physique d'au moins l'une d'elles à tout moment de la journée ou de la nuit.

Le rôle de l'infirmière est de protéger, maintenir et promouvoir la santé physique et mentale des jeunes. Elle analyse et évalue les besoins de chaque jeune et met en œuvre les actions

appropriées dans le cadre de son rôle propre ou sur prescription médicale, en tenant compte du projet personnalisé et toujours en lien avec les familles.

L'infirmière contribue à la prévention et à l'éducation à la santé en accompagnant le jeune dans la responsabilisation et la prise en charge de sa santé (informations et explications des nécessités de soins, accompagnement dans l'expérimentation pour acquérir une autonomie dans la gestion des soins, des rendez-vous…). Elle peut être sollicitée également par les parents pour les aider dans la gestion du suivi médical de leur enfant.

En l'absence des parents et avec leur autorisation, elle peut accompagner le jeune sur certaines consultations médicales extérieures.

L'infirmière participe à la mise en place des protocoles médicaux généraux et individuels, visant à apporter une réponse ou un traitement adéquat dans des situations particulières et temporaires liées à l'état de santé de l'usager (douleurs, crises d'épilepsie, prévention des escarres…). Elle informe et forme les professionnels sur les gestes techniques et actes médicaux qui peuvent être effectués, dans le cadre d'une collaboration dans l'accompagnement au quotidien des usagers, par l'ensemble des professionnels ou certaines catégories de professionnels (protocole Valium intra-rectal, protocole gastrostomie…)

L'infirmière applique la procédure du circuit du médicament élaborée avec le médecin, et dans ce cadre, elle est responsable de la préparation des traitements médicamenteux des usagers. Par contre, elle coordonne avec l'équipe éducative leur mise en application au quotidien ainsi que la surveillance de la bonne observance du traitement et des effets indésirables éventuels.

### L'Ergothérapeute

L'ergothérapeute évalue, sur prescription médicale, à travers les bilans et les observations, les fonctions déficitaires et les capacités résiduelles du jeune, ses envies et ses besoins ainsi que ceux liés à son environnement. Ensuite, elle élabore, dans le cadre d'un projet de soins et avec le médecin, un plan de traitement adapté, puis le met en place dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement, pour que le jeune puisse acquérir, maintenir ou récupérer la meilleure autonomie individuelle possible et un épanouissement personnel.

L'ergothérapeute intervient selon les besoins évalués et exprimés par le jeune à un instant « T » de son parcours de vie.

Elle peut être amenée à intervenir sur les différents aspects de la vie quotidienne du jeune, au sein de l'IEM ou dans son environnement familial et social.

En coordination avec l'équipe pluridisciplinaire, l'ergothérapeute accompagne et met en relation le jeune et sa famille avec les différents partenaires susceptibles de proposer des outils ou services permettant d'améliorer son accompagnement dans la quotidienneté, sa qualité de vie et son inclusion sociale (appareillage, matériel adapté et aides techniques, aménagement du domicile, véhicule adapté, dossiers Prestation et de Compensation du Handicap…)

Les missions de l'ergothérapeute à l'IEM consistent aussi à évaluer certaines problématiques émergeant lors de l'accompagnement au quotidien des jeunes et à proposer des solutions d'aides techniques ou d'aménagement des espaces de vie des jeunes.

### La Masseur-Kinésithérapeute

La masseur-kinésithérapeute assure, sur prescription médicale, le suivi et une rééducation appropriée dans le but de préserver et/ou améliorer l'état orthopédique et les fonctions motrices du jeune et d'optimiser ses capacités fonctionnelles, de favoriser son autonomie et son inclusion sociale.

Elle évalue et établit avec le médecin le projet kinésithérapeutique, en complémentarité et en cohérence avec les autres projets de soins. Elle tient compte de la nécessaire disponibilité du jeune pour ses apprentissages, de ses projets, de ses difficultés, du contexte social et environnemental, et cherche à minimiser l'impact des contraintes induites par ce projet (rythmes des séances, installations et postures…).

Ce projet kinésithérapeutique est mis en œuvre avec la compréhension et l'adhésion du jeune et de sa famille. Il s'inscrit dans le projet éducatif, pédagogique et thérapeutique.

En collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, la masseur-kinésithérapeute participe à la préconisation et l'élaboration des différents types d'appareillage, d'installations spécifiques et aides techniques.

Elle met aussi son expertise professionnelle au service de l'équipe pour la mise en place de différentes activités telles que le sport, la piscine, l'équitation… pour adapter au mieux ces activités aux potentialités du jeune dans un environnement sécurisé.

### L'Orthophoniste

L'orthophoniste contribue, sur prescription médicale, à la prévention, l'évaluation et la rééducation des troubles liés à la communication, au langage, à la parole et à la sphère oro-faciale. Le projet thérapeutique établi avec le médecin s'inscrit dans le projet personnalisé du jeune et permet de définir les différents axes d'intervention de l'orthophoniste auprès du jeune.

L'orthophoniste intervient pour favoriser, développer et optimiser les capacités communicatives du jeune. En collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire, elle accompagne le jeune dans la mise en pratique de ses acquis nécessaire à l'ouverture et au développement de son champ relationnel.
Elle propose également à l'expérimentation des aides à la communication pour aider le jeune à établir de meilleures interactions, à être mieux compris et à mieux se faire comprendre dans sa vie quotidienne.
De même, l'orthophoniste intervient pour évaluer, diagnostiquer, prévenir et minorer les troubles de la déglutition et de la mastication.
Elle propose une rééducation ciblée pour améliorer les praxies-bucco-faciales, elle préconise certaines techniques ou aides techniques au jeune et participe, avec l'équipe éducative, médicale et paramédicale, à l'élaboration d'un protocole d'accompagnement sur le temps du repas.
Enfin, l'orthophoniste fournit au jeune les outils qui lui seront utiles en développant ses acquis scolaires en lien avec le projet de classe, en l'accompagnant et en l'encourageant à les mettre en pratique dans des situations réelles de sa vie quotidienne.

### La Psychomotricienne

De manière générale, au centre Paul Durand Viel, la psychomotricienne intervient sur prescription médicale et répond à un projet de soins défini dans un champ thérapeutique ou rééducatif.

Il existe aussi des situations où la psychomotricienne intervient, sans prescription médicale, notamment dans le champ éducatif et de la vie quotidienne du jeune. Elle y apporte un regard spécifique et contribue à un accompagnement global, au niveau du groupe, de l'individu et des interactions, aussi bien avec le jeune qu'avec les différents professionnels présents.

D’autres accompagnements initiés à la demande du jeune (surtout pour les adolescents et adultes) relèvent plus de leur engagement volontaire et leur responsabilité que d’une prescription. La démarche du jeune qui vient rencontrer la psychomotricienne est privilégiée, elle détermine d’un bon accueil à l’engagement corporel nécessaire et amorce le contact relationnel.

La psychomotricienne utilise un large éventail de médiateurs comme outils et supports de travail, inventés dans la rencontre avec les jeunes. Dès lors, ils peuvent répondre à plusieurs types de démarches et se programment dans le temps. En voici des exemples : jeux et parcours moteurs, jeux symboliques, activités corporelles (piscine, danse, esthétique, relaxation…).

Certains médiateurs se pratiquent à l’extérieur de l’IEM, et aussi accompagnés par d’autres professionnels du monde de la culture, du sport et du loisir, favorisant ainsi l’inclusion en utilisant les services et espaces ouverts à tous.

Le rôle du psychomotricien est de remobiliser les fondements de la fonction corporelle et de mettre en jeu la globalité de la personne. C’est une mise en jeu du corps pour un travail d’élaboration, une mise en mouvement de la pensée, nécessitant une contenance de la part du psychomotricien, qui doit assurer un cadre suffisamment fiable et solide. Le psychomotricien définit un espace-temps précis dans lequel il garantit la libre expression du jeune (le jeune peut « faire tout ce qu’il veut ») tout en le protégeant de tout débordement (en respectant les règles et les limites édictées au préalable).

Le travail en psychomotricité s’appuie sur ce que le jeune amène et ce qu’il détermine, de ce fait, comme besoin. Régulièrement, le psychomotricien renvoie le jeune à son projet et à son engagement dans ce type de travail : Où en est-il ? Que cherche-t-il ? Est-il prêt ?

L’action du psychomotricien recentre l’individu au niveau de sa place de sujet, elle le ramène à ses choix et ses désirs. Tout comme le travail éducatif, il s’agit d’accompagner l’individu à se découvrir soi-même, à tenir compte et à développer ses potentialités et à acquérir une autonomie psychique, émotionnelle et corporelle.

Cependant, le travail en psychomotricité, tout en tenant compte de l’individu dans sa globalité, ne peut prendre de sens que s’il est articulé avec le quotidien qui ancre le jeune dans sa réalité.

Ce travail transversal avec l'ensemble des professionnels offre aux jeunes un suivi éducatif, pédagogique et thérapeutique complémentaire. Il permet ainsi à cet individu en devenir de se construire de la façon la plus harmonieuse et respectueuse possible et de toujours développer de nouvelles perspectives d'ouverture et de réussite et être citoyen à part entière.

## 3-7 : La Psychologue

Dès l'admission du jeune, la psychologue propose un entretien d'accueil aux parents pour présenter la fonction du psychologue auprès du jeune.

La psychologue intervient auprès des jeunes, des familles et des professionnels.

Le projet psychologique est centré sur l'accompagnement global du jeune et de sa famille, le soutien et le conseil aux équipes.

La psychologue évalue le jeune à l'aide de tests standardisés mais également grâce à des échelles et questionnaires construits par rapport aux besoins du jeune et de l'équipe pluridisciplinaire. Elle met en place des suivis psychologiques réguliers en fonction des besoins du jeune en concertation avec l'équipe et les parents. Elle dirige, si nécessaire, le jeune vers d'autres thérapeutes au sein de l'établissement (psychomotriciennes, art-thérapeute) ou vers d'autres services spécialisés extérieurs.

Ses actions sont centrées sur l'évolution du jeune et son adaptation actuelle et future à son environnement. La psychologue mène ainsi une action thérapeutique mais aussi de veille, et se projette dans le futur prévisible du jeune pour veiller à ce que ses acquis et son comportement l'aident à s'inscrire de façon positive dans son avenir.

La psychologue mène également une action active vis-à-vis des familles, notamment par le biais de rencontres. L'écoute de la famille est importante et peut être une aide à surmonter le handicap, une aide à vivre avec le handicap, en donnant à l'enfant la place qui est la sienne au sein de la cellule familiale. La psychologue participe aux réunions de suivi de projet concernant le devenir du jeune et les questionnements que peut se poser l'équipe vis-à-vis de son évolution, de son comportement et de ses apprentissages. Dans ce cadre là, elle a un rôle de soutien à l'action des professionnels et les aide à mener un travail de réflexion sur leur pratique.Elle peut être amenée à échanger avec d'autres thérapeutes exerçant dans d'autres établissements, services (CMP, Maison de l'Adolescent), ou avec le secteur libéral lorsque la problématique du jeune le demande.

# 4ème PARTIE : L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS

## 4-1 : Le Projet Personnalisé d'Accompagnement

L'éducateur est référent du Projet Personnalisé d'Accompagnement du jeune. Le PPA est le document qui formalise l'accueil et le suivi de l'usager tout au long de son parcours à l'IEM. Il garantit une approche singulière de l'usager avec la prise en compte des facteurs environnementaux. Sa mise en œuvre vise une amélioration du bien-être, de l'autonomie, des acquis et des aptitudes du jeune. Le PPA est le fil conducteur de l'accompagnement puisqu'il va définir les objectifs à atteindre ainsi que les moyens qui vont être proposés. Ce document contractualisé avec le jeune et sa famille se doit de prendre en compte l'accompagnement éducatif et social, les soins et la scolarité.

A la suite de son admission, chaque jeune bénéficie d'une période d'adaptation au cours de laquelle il pourra découvrir l'ensemble des prestations offertes par l'IEM. Tout au long de cette période d'observation qui peut aller jusqu'à 6 mois, les professionnels intervenant auprès du jeune sont tenus de rédiger des propositions et des évaluations. Le jeune est alors reçu en entretien par l'éducateur nommé référent de son projet afin qu'il puisse verbaliser ses souhaits, ses choix et les bases de son projet personnalisé. S'il le souhaite, le jeune rédige lui-même ce compte-rendu. Cet entretien aboutit à un écrit qui reprend scrupuleusement la parole du jeune, ses termes, ses expressions et sa syntaxe. Cet écrit apparaît en première page du document projet personnalisé sous le titre « mon bilan - mon projet».

L'ensemble de ce document est alors transmis à l'usager et à ses représentants légaux 15 jours avant la rencontre avec la famille dans le cadre du PPA. Cette rencontre entre le jeune, sa famille et l'équipe pluri-professionnelle a pour but de déterminer les orientations du projet en évoquant les différents aspects de notre accompagnement. Il est important de souligner qu'il n'est absolument pas question de parler de réunion de synthèse mais davantage de rencontre - échange au cours de laquelle chacun peut s'exprimer librement (jeune, parents et professionnels).

A l'issue de cette rencontre, l'éducateur référent rédige une synthèse des échanges et formule les objectifs du projet en déclinant les moyens d'action. Le PPA est alors de nouveau envoyé aux parents afin qu'ils puissent valider les propositions et éventuellement ajouter des commentaires sur une page prévue à cet effet. Les signatures de l'usager, de ses représentants légaux et du directeur de l'IEM viennent contractualiser l'accompagnement global. A chaque date anniversaire, le même processus est renouvelé pour réévaluer le projet. Le PPA peut

néanmoins être réactualisé à n'importe quel moment sur simple demande de l'usager, de la famille, de l'IEM ou des partenaires.

Concernant le rôle de l'éducateur référent, il est le garant du PPA. Il prend en compte les besoins et les attentes de l'usager et de sa famille. A ce titre, il est référent des différentes étapes de la construction du PPA (écriture, officialisation, mise en application, suivi et évaluation). La fonction de référent du projet de l'enfant nécessite une régulation avec l'équipe entière afin de préserver la distance professionnelle indispensable dans la relation avec le jeune et/ou avec les parents. Elle est couplée à une dimension technique de coordination et de communication de tous les intervenants, en lien étroit avec les responsables des services éducatif, paramédical, pédagogique et le directeur.

Pour pallier à l'absence éventuelle de l'éducateur référent, un deuxième éducateur est nommé et collabore au suivi du projet.

Néanmoins, l'accompagnement individuel du jeune reste sous la responsabilité des professionnels qui interviennent dans le cadre du PPA.

## 4-2 : Les Groupes de Référence

Trois groupes de référence suivis de projets, Groupe Scolaire, Groupe PVS A, Groupe PVS B existent. Ils sont constitués au regard de l'âge, de la scolarité, des envies et des potentialités de chaque jeune, et avec une répartition des professionnels du service éducatif. Cette organisation peut évoluer au cours ou à l'issue de l'année scolaire sur proposition de l'unité d'enseignement et en concertation avec le service éducatif, ceci afin d'assurer une scolarité et un accompagnement éducatif cohérent et de qualité.

Au sein de chaque groupe, les éducateurs se répartissent le nombre de suivis des projets des jeunes. L'éducateur, garant du PPA est chargé de son écriture, de sa contractualisation, de sa mise en application, de son suivi et de son évaluation. Cependant, les professionnels intervenant sur chaque groupe restent responsables de l'ensemble des actions menées.

Pour assurer la cohérence et la qualité de l'accompagnement global du jeune, les professionnels du service éducatif, médical, paramédical et pédagogique développent dans le quotidien un travail transversal.

### - Le Groupe Scolaire :

Ce groupe est composé d'enfants âgés de 4 à 12 ans. Ces jeunes sont concernés soit par les apprentissages scolaires, soit par la mise en place des pré-requis à la scolarité.

Les professeurs des classes mettent en place le projet pédagogique en lien avec les éducateurs, et en fonction des besoins du jeune, avec la participation des thérapeutes et des AMP.

L'équipe organise et construit le planning de chaque jeune en tenant compte de son rythme de vie. Dans ce sens, des activités d'éveils, motrices et sensorielles sont proposées. Les temps de piscine, l'atelier informatique, l'activité Piane-Pian (médiation avec les ânes), l'atelier cuisine, le théâtre, la musicothérapie et les activités sportives et culturelles sont autant d'activités qui permettent à l'enfant de se découvrir, de se construire et de développer ses appétences en interaction avec son environnement.

### - Le Groupe Préparation à la Vie Sociale A

Ce groupe est constitué d'adolescents et de majeurs (16-20 ans) qui, indépendamment de leur âge, ne sont plus ou peu concernés par les apprentissages scolaires classiques, la mise en pratique s'avérant beaucoup plus pertinente pour eux.

En lien avec l'équipe pédagogique, l'équipe éducative qui encadre ce groupe propose au jeune de réinvestir ses savoirs et ses acquis dans le champ de sa réalité, dans son quotidien. Il met ainsi du sens aux apprentissages en valorisant et en exploitant ses connaissances. Aller à la bibliothèque, participer à une chorale sur le Havre, utiliser les transports en commun, faire ses courses pour préparer ensuite son repas et gérer son propre carnet de rendez-vous (rééducation extérieure, visite d'établissement…), l'ensemble de ces actions ne sont que des outils permettant de travailler avec les usagers une inclusion sociale efficace et réelle.

Au sein de ce groupe, les notions de temps et de rythme sont importantes. Les professionnels veillent au confort de vie et au bien-être des usagers.

Par ses tâtonnements, ses expérimentations, le jeune devient peu à peu acteur de son projet de vie. Il définit lui-même ce qu'il est capable de faire seul et détermine l'aide dont il a besoin dans sa vie quotidienne. C'est dans ce sens que notre action vise à promouvoir l'autonomie du jeune.

### - Le Groupe Préparation à la Vie Sociale B

Ce groupe accompagne des adolescents et majeurs de 13 à 20 ans.

Pour bon nombre d'entre eux, le projet est encore axé essentiellement sur la scolarité et les apprentissages. Il s'agit également de mettre en place un accompagnement favorisant la construction de leur personnalité, leur identité et leur projection sur l'avenir.

Ces jeunes bénéficient de temps d'apprentissages techniques par le biais de l'atelier bureautique, informatique et polyvalent. Ils peuvent également exploiter la serre pédagogique en développant des activités autour de la serriculture et de l'horticulture.

L'équipe pédagogique et éducative met en place une évaluation régulière des aptitudes et des appétences du jeune autour des questions liées à son orientation pré-professionnelle voire professionnelle. Dans ce cadre, l'expérimentation et les mises en situation s'avèrent indispensables afin que le jeune puisse se faire une idée précise sur ses réelles capacités et mettre un sens à ses apprentissages.

Par exemple, le partenariat avec l'ESAT de Montivilliers offre la possibilité aux mineurs de vivre des journées d'immersion. Pour les majeurs, sont proposées des périodes de stage, contractualisées par le biais de convention, et chaque fois que cela est possible, le milieu ordinaire est privilégié. Des stages peuvent être également organisés avec des professionnels qualifiés de l'IEM (entretien des locaux, lingerie, cuisine et administratif).

Par ailleurs, les éducateurs organisent et conçoivent tout type d'activités qui permettent au jeune de se projeter dans son avenir personnel en abordant l'ensemble des aspects de la vie quotidienne (hébergement, loisirs, santé, gestion de l'argent, travail etc..).

## 4-3 : L'Internat

L'IEM accueille des jeunes en internat du lundi matin 8h30 au vendredi après-midi 14h. Les jeunes accueillis en internat le sont pour des raisons d'éloignement et de fatigabilité ou pour des raisons sociales, familiales, placement ASE, troubles du comportement. De fait, l'origine géographique des jeunes est étendue : secteur du Havre et de Fécamp, de Dieppe, de Rouen, d'Evreux, de Caen et même de région parisienne. L'internat peut être également une réponse à la demande des parents dans le cadre du droit au répit. Les externes ont aussi la possibilité d'être invités en internat de manière ponctuelle (sortie, anniversaire, expériences…).

Néanmoins, les conditions d'hébergement sont loin d'être satisfaisantes et ce pour des raisons essentiellement liées à l'accessibilité et la configuration des espaces de vie. Depuis 2008, la capacité d'accueil au sein de la structure située à Saint-Martin du Bec a été réduite à 20 lits afin de répondre aux problématiques liées à l'intimité, à l'âge, au sexe, et à l'accessibilité des jeunes en fauteuil dans certaines chambres. La répartition est la suivante :

- 8 chambres individuelles
- 6 chambres doubles (dont 2 avec sanitaires et salle de bain privatifs)

Les jeunes accueillis sur l'internat disposent de 3 grandes pièces de vie chacune équipée d'écrans TV, ordinateurs, accès internet, consoles de jeux, livres et jeux éducatifs.

Les chambres sont fermées à clé la journée sur le temps scolaire (9h à 16h30). Chaque jeune dispose de sa propre clé.

Chaque lundi de 17h à 18h, une réunion regroupe l'ensemble des jeunes internes et l'équipe éducative concernant l'organisation et les projets individuels ou collectifs de la semaine.

Y sont également débattus des problèmes relationnels entre les jeunes et autres dysfonctionnements (régulation de groupe).

Les règles de vie en collectivité sont établies par les éducateurs avec les jeunes et révisées si nécessaire sur ces temps de réunions hebdomadaires. Elles sont validées par le directeur.

L'accompagnement sur l'internat est assuré conjointement par les éducateurs et les AMP (quotidienneté, accompagnement éducatif, aide au devoir, animation, sortie…) en collaboration avec l'équipe paramédicale.

L'équipe s'organise de manière à répondre avant tout au rythme de chaque jeune. Elle met en place des levers à la carte (mise aux toilettes, douche, habillage, petit-déjeuner, rangement des chambres). Après le repas du soir, l'accompagnement se fait en fonction de l'âge des usagers pour des raisons de fatigabilité, de rythme scolaire et de choix personnels.

A partir de 21h, les AMP de nuit interviennent jusqu'à 7h30 le lendemain et répondent à tout type de demandes de la part des jeunes. L'infirmière également présente, peut être interpellée par les AMP en cas de besoin médical.

Malgré la configuration des espaces, l'IEM garantit un accompagnement spécifique pour les usagers majeurs (chambre individuelle).

Par ailleurs, l'IEM dispose d'un autre lieu d'hébergement situé à Montivilliers, commune à 10 km de Saint-Martin du Bec et à 10 km du Havre. Ce logement est à proximité des transports collectifs (bus, TER…), des commerces, des services de proximité de la ville de Montivilliers.

Cet appartement au sein d'une résidence HLM accueille actuellement 8 usagers âgés de 16 à 21 ans, encadrés par une équipe de 3 éducatrices et une AMP. Ces professionnelles se relaient et accompagnent les jeunes du lundi au vendredi sans interruption.

Les jeunes sont amenés à gérer leur quotidien, à tout instant de la journée (courses, gestion d'un budget, préparation des repas, entretien du linge et gestion des différents rendez-vous liés à leur accompagnement). Ils mettent eux-mêmes en place les règles de vie liées à la collectivité.

Des externes peuvent aussi profiter de ce cadre lors d'activités ou de stages en semaine. Des majeurs peuvent bénéficier à leurs demandes de ce logement pendant les week-ends.

## 4-4 : Les Réunions Institutionnelles, facteur de promotion de la parole, de la responsabilité, de l'ouverture et de la réussite

Il serait pour le moins paradoxal qu'instituant la parole comme moyen privilégié de communication pour les jeunes entre eux, on négligeait les effets sur l'équipe pluridisciplinaire dans leurs relations interpersonnelles et avec la direction. De même qu'il existe des réunions pour les jeunes, les professionnels ont leurs propres réunions.

Au cours de ces réunions, viennent à l'ordre du jour les projets institutionnels, les organisations, les réunions à thème, les projets d'accompagnement individualisé du jeune, les problèmes généraux de fonctionnement de l'établissement, les dysfonctionnements de l'accompagnement, les difficultés de certains jeunes (troubles associés, de comportements, de santé) etc…

Les différentes réunions de l'équipe pluridisciplinaire sont aussi des lieux où certains conflits peuvent trouver à s'exprimer. Mais la prise de parole ne va pas de soi lorsqu'il s'agit de

s'exprimer en grand groupe. Elle donne lieu parfois à des échanges non dépourvus d'agressivité lorsqu'il s'agit de points particuliers de l'accompagnement de chacun.

Les échanges peuvent être aussi tendus, également lorsque l'analyse pointe une faillite possible de la prise de responsabilité de l'équipe. Le non-positionnement des professionnels amène parfois l'équipe de direction à trancher.

A toutes ces réunions, participent l'équipe de direction ainsi que la psychologue qui sont garants du respect mutuel des professionnels. L'objectif de ces réunions est de libérer la parole. Elle doit circuler peu à peu permettant de lever les aprioris, le jugement de l'autre et la nécessaire remise en question de la pratique professionnelle de chacun. Ainsi les tensions existantes, la crainte de s'exprimer librement s'estompent pour laisser place à la parole « vraie », seul mode d'expression qui garantit la place et la reconnaissance de chaque professionnel.

Ainsi depuis septembre 2009, les réunions pluridisciplinaires sont regroupées tous les vendredis après-midi pour permettre la participation de l'ensemble des professionnels encadrants. Cette nouvelle organisation offre un accompagnement hebdomadaire des jeunes sans interruption.

Pour orchestrer la bonne marche de ce projet pédagogique et de cette politique inclusive d'accompagnement au service du jeune et de sa famille, la mise en place de réunions institutionnelles régulières est primordiale. La formalisation de toutes ces réunions s'établit par la mise en place d'un ordre du jour écrit, systématique, et la retranscription dans les cahiers de réunions des échanges et décisions prises. Cette pratique a pour objectif de garder une trace au bénéfice d'une évaluation continue de l'ensemble des actions menées dans l'établissement.

Plusieurs types de réunions existent au sein de l'établissement :

### La réunion de coordination et de transmissions des AMP

Cette réunion de coordination et de transmissions des AMP se déroulent le lundi et le jeudi. Les professionnels du service éducatif, du service médical et paramédical y participent. Y sont traités les situations quotidiennes des jeunes et l'organisation de travail qui en découle. La présence des professionnels du service éducatif et du service médical et paramédical permet

d'ajuster l'accompagnement global du jeune et de répondre aux problématiques de soins et d'apporter les aides techniques nécessaires à leur bien-être et à leur confort.

### La réunion spécifique à la qualification des professionnels

Chaque professionnel participe à une réunion spécifique à sa qualification ; de manière hebdomadaire pour les infirmières, les ergothérapeutes, les masseur-kinésithérapeutes, les orthophonistes, les psychomotriciennes et les professeurs des classes avec les ETS, et mensuellement pour les éducateurs et les AMP.

Cette réunion spécifique permet en priorité à chacun de se repositionner individuellement et collectivement dans sa fonction et sa pratique propres à son corps de métier et de se situer dans la mise en œuvre du projet d'établissement. C'est dans ce champ collectif que sont construits et développés des outils de travail communs au bénéfice de l'accompagnement du jeune (protocole individuel d'accompagnement à la quotidienneté, protocole d'administration et du parcours du médicament, protocole pour la mise en place des appareillages…).

Cette réunion permet aussi d'aborder et de mieux appréhender les questions d'organisation, de fonctionnement, de régulation, de coordination, de planification et de projection du travail.

### La réunion de coordination entre le médecin et les professionnels du service médical et paramédical

La réunion de coordination entre le médecin et les ergothérapeutes, les infirmières, la masseur-kinésithérapeute, les orthophonistes et les psychomotriciennes a lieu tous les lundis. Elle permet de coordonner le suivi du projet de soins et du projet thérapeutique, et de planifier les consultations médicales nécessaires avec le jeune et ses parents.

### La réunion du service éducatif et du service médical et paramédical

Le service éducatif, éducateurs, AMP et ETS, se réunit tous les vendredis pour réaliser le bilan de la semaine et pour aborder les questions de fonctionnement et d'organisation interne au groupe sur lequel ils interviennent.

Le service médical et paramédical se réunit quant à lui mensuellement et réinterroge les projets thérapeutiques et les organisations mises en place.

### La réunion de l'équipe de direction

Cette réunion a lieu tous les lundis. L'équipe de direction assure le bon fonctionnement de l'établissement, sous ses différents aspects. Elle gère les absences du personnel et les remplacements éventuels. Elle valide les projets proposés par les jeunes et les équipes selon les moyens budgétaires mis à sa disposition. Elle réinterroge les actions menées au regard de la politique de l'établissement et garantit leur mise en œuvre. Elle veille à promouvoir de bonnes conditions de travail pour les salariés en respectant la législation du travail. Pour certaines situations particulières, l'équipe de direction prend le relais et intervient systématiquement pour soutenir les équipes.

### La réunion des 3 groupes de référence - suivi des projets

Cette réunion pluridisciplinaire a pour objectif principal l'évaluation du PPA et des interventions individuelles et collectives auprès du jeune ainsi que l'analyse de certaines situations. Chacun explique ce qu'il fait pour une bonne compréhension de tous. La réunion et la complémentarité de toutes les interventions spécifiques permettent d'optimiser l'accompagnement du jeune et d'inscrire notre accompagnement dans une action transversale au quotidien.

### La réunion du service logistique et du service administratif

Les réunions trimestrielles du service logistique et du service administratif traitent des organisations, des informations, des questionnements et des réponses nécessaires au bon fonctionnement de ces deux services. Sont transmises également des informations sur la vie quotidienne des jeunes utiles à la compréhension de certaines situations, permettant ainsi à ces professionnels d'être en mesure d'intervenir en cas de nécessité et de trouver les relais auprès de l'équipe éducative.

### La réunion générale institutionnelle

La réunion générale à laquelle participe l'ensemble du personnel est organisée tous les trois mois par l'équipe de direction, et informe le personnel sur la vie de l'association et de l'établissement, de l'état d'avancement des projets, des décisions prises sur le fonctionnement de l'établissement. Sur proposition des services, des réunions à thèmes peuvent aussi être organisées.

### La réunion de représentation

Dans le cadre de la Démarche Qualité débutée en décembre 2011, des représentants de tous les services sont impliqués et participent aux réunions mensuelles du Comité Qualité (COQUA). Ils assistent également aux réunions du Comité de Pilotage (COPIL) et contribuent à la réflexion menée depuis octobre 2008 sur le projet de restructuration de l'établissement. Ils rendent compte régulièrement à leurs collègues de l'avancée de leurs travaux.

### La réunion extérieure

Cette réunion se met en place soit à la demande de l'IEM soit à l'initiative du personnel. Dans un état d'esprit d'ouverture et de mutualisation, elle a pour objectif de faciliter les échanges avec les professionnels d'autres structures et services du secteur social, médico-social et sanitaire.

# 5ème PARTIE : L'I.E.M. DE DEMAIN

## 5-1 : les constats

Une nouvelle direction arrive en septembre 2006 à l'IEM et constate une situation très dégradée sur le plan des ressources humaines et des conditions d'accueil des jeunes.

### Les ressources humaines

Il est rapidement engagé une mise à plat du fonctionnement global, et une évaluation permettant une opération de changement des pratiques professionnelles, nécessaire à la mise en place des outils de la loi du 02 janvier 2002 jusqu'alors inexistants dans l'établissement. A cette époque, on constate une adhésion forte d'une partie des professionnels qui souhaitaient depuis un long moment ce changement. Une autre partie des professionnels ont été déstabilisés par la remise en question de leur pratique. Et une autre partie des professionnels encore, qui travaillaient à l'IEM depuis plus d'une décennie, ont montré une forte résistance à toute opération de changement.

Pour les premiers, convaincus du bien-fondé de cette démarche qui s'appuie sur 4 axes de travail - parole, responsabilité, ouverture et réussite - ils ont été acteurs, facilitant le changement au sein de l'établissement. Ils ont aussi entrainé dans leur dynamique les seconds, qui, après avoir compris et assimilé l'intérêt du changement, ont pu l'intégrer par eux-mêmes dans leur pratique. Les troisièmes décideront progressivement de démissionner plutôt que d'accepter cette politique institutionnelle, rapidement remplacés par de nouveaux professionnels qui donnent alors un nouvel élan à l'équipe déjà en place.

L'évolution des pratiques à l'IEM durant ces huit années se concrétise par la rédaction du projet d'établissement à laquelle ont participé activement les professionnels. Cet écrit rend compte de tout le chemin parcouru depuis 2006 et relate toutes les évolutions positives quant à l'accompagnement des jeunes et des familles, et à l'amélioration des pratiques professionnelles et des conditions de travail. Au-delà de son écriture, le projet d'établissement s'inscrit dans une évolution positive, progressive et continue.

### Les conditions d'accueil des jeunes

En 2006, le directeur constate que l'IEM fonctionne depuis 40 ans et qu'il n'offre plus des conditions de vie décentes aux jeunes accueillis tant au niveau du respect de leur intimité, de leur quotidien, de leur liberté de déplacement et pose la question de leur sécurité. Les

chambres sont exiguës et majoritairement collectives (dortoirs, box), certaines inaccessibles de façon autonome pour les jeunes (pas d'intimité possible). Les sanitaires des étages sont collectifs, plusieurs douches et WC dans la même pièce, séparés par des rideaux. Au rez-de-chaussée, des rideaux font office de porte. La circulation autonome est réduite entre les différents niveaux. Elle s'effectue avec un unique ascenseur vétuste et inadapté pour des jeunes en situation de handicap, relevant davantage d'un système de monte-charge.

De manière générale, malgré un bon entretien, la surface des locaux collectifs est inadaptée à l'accueil des jeunes en situation de handicap. Ces espaces n'offrent pas non plus des conditions de travail acceptables pour les professionnels. De plus, à cette époque, les professionnels ne disposent pas ou peu d'aides techniques qui pourraient faciliter leur intervention au quotidien.

Le constat est identique pour l'accueil des jeunes hébergés à Montivilliers sur 2 appartements de type F5 regroupés en un seul (surfaces inadaptées, promiscuité…)

## 5-2 : les réponses

### 2006-2007

Au regard de ce constat alarmant, sur la période 2006-2007, la direction déclenche une visite de la DDASS et décide la réalisation de certains travaux ciblés afin de répondre provisoirement aux besoins réels des jeunes et des professionnels qui les encadrent.

Entre-temps, en 2007, la commission de sécurité émet, à l'encontre de l'établissement, un avis défavorable à la poursuite de l'activité, avec l'obligation de réaliser les travaux de sécurité et de mise en conformité dans les plus brefs délais.

### 2008

En 2008, l'établissement engage rapidement une réflexion approfondie autour de la restructuration de l'IEM. Il missionne pour cela le cabinet d'architecture et de programmation « ARCHI » en vue d'élaborer un diagnostic et de définir un programme qualitatif afin de réhabiliter, d'aménager ou de construire un ensemble de programmes immobiliers en dehors ou sur le site de Saint-Martin-du-Bec. Les professionnels et les jeunes sont sollicités pour participer activement aux dix séances de travail. La participation à ce programme qualitatif a

renforcé la prise de conscience, de la part des professionnels et des jeunes, de la nécessité d'évoluer dans des espaces adaptés au handicap. Les grandes lignes du projet d'aménagement, d'extension et de construction sont posées.

En parallèle de cette démarche engagée à long terme, l'amélioration au quotidien des conditions d'accueil des jeunes et des conditions de travail du personnel se poursuit avec le changement d'affectation des locaux, l'achat progressif d'aides techniques et divers travaux.

### 2009

En 2009, la présentation complète du diagnostic et de ses conclusions aux jeunes, aux parents et aux professionnels permet à l'établissement de lancer une réflexion pour élaborer un programme structurel.

Les travaux de mise en conformité réalisés en 2008 permettent la levée de l'avis défavorable le 27 août 2009.

Pour rendre le quotidien des jeunes plus acceptable et faciliter le travail des professionnels, nous continuons d'investir dans l'achat de nouvelles aides techniques et de réaliser tous types de travaux au sein de l'établissement comme aux appartements de Montivilliers.

En 2009, dans le cadre de notre politique inclusive, l'IEM s'associe avec la mairie et l'école communale de Saint-Martin-du-Bec pour monter, dans l'ancien logement de fonction du directeur, un projet de création de bibliothèque ouverte aux habitants, aux élèves de l'école communale, aux jeunes et aux professionnels.

### 2010

En 2010, un atelier de jardinage expérimental est créé avec comme projet futur de construire une serre écologique. Les travaux dans l'établissement se poursuivent toujours.

En 2010-2011, l'établissement lance un diagnostic sur l'accessibilité par une entreprise agréée et commande la réalisation d'un film pour illustrer les conditions d'accueil et de vie des jeunes et pour visualiser le travail d'accompagnement effectué au quotidien par les professionnels.

L'établissement initie et propose un questionnaire sur le thème « l'IEM de demain » à l'ensemble des jeunes, de leur famille et des professionnels, afin que chacun puisse donner son avis. Plus de 40 jeunes, 15 familles et la totalité des professionnels ont répondu à ce

questionnaire, ce qui prouve tout l'intérêt porté à ce projet d'ampleur. L'ensemble de ces travaux sont présentés à l'occasion de la présentation du film.

Cette journée constructive permet de mieux cerner les différentes hypothèses de réponse quant à l'évolution des besoins d'accompagnement des jeunes dans un environnement différent selon les âges (3-15 ans, 16-25 ans) tout en respectant le projet personnel de chacun, et d'offrir des conditions d'intervention optimisées pour les professionnels. Tout le travail élaboré depuis 2006 est en voie de concrétisation.

### 2011

La Démarche Qualité est officialisée en septembre 2011 et rejoint la dynamique de la restructuration de l'IEM.

En 2011, après l'étude du projet, débute une phase de travaux, de transformation pour la création de la future bibliothèque. L'établissement a aussi mis l'accent sur la réhabilitation totale des sanitaires du rez-de-chaussée, ainsi que sur l'aménagement du poste de travail d'une salariée en situation de handicap.

### 2012

En 2012, le travail d'expertise engagé depuis 2 ans rend ses conclusions. Nous sommes à ce moment en mesure de présenter un projet global plus concret à travers plusieurs types de réponses adaptées aux besoins des jeunes et de leur famille. Le projet repose sur la construction d'un nouveau lieu d'accueil en internat à proximité de l'IEM, reparti en 3 unités de vie, pour accueillir 27 jeunes de 3 à 8 ans, 9 à 12 ans et 13 à 15 ans. Cette proposition prend également en compte les éventuelles demandes de répit. Cette réalisation permettrait aussi de tripler les espaces de travail des professionnels en libérant définitivement les locaux du premier et deuxième étage utilisé pour l'internat. Cette réappropriation des lieux de travail s'effectuerait collectivement afin d'évaluer puis réaliser les travaux de modernisation et d'accessibilité de la structure. Ces opérations s'inscriraient dans un plan pluriannuel d'investissements et du budget de fonctionnement de l'IEM sur plusieurs années.

Une autre réponse doit être apportée à l'accompagnement des jeunes et de majeurs de 16 à 20 ans qui sont hébergés sur Montivilliers, pour tenir compte des conditions d'accessibilité pour tout type de handicap et pour respecter la séparation entre mineurs et majeurs.

En parallèle de ce projet, nous avons engagé une réflexion autour de la création d'un dispositif 16-25 ans au sein du CPOM regroupant les différentes structures de l'APF des départements du 27 et du 76.

En octobre 2012, les locaux de la « Biblio-Bec » sont officiellement inaugurés. Cet espace de rencontre et de partage offre aux jeunes l'opportunité de vivre des expériences dans un environnement autre que celui qu'ils connaissent au quotidien au sein de l'établissement. La finalité étant d'assurer une véritable socialisation des jeunes dans la commune. L'ouverture au public est différée dans l'attente de l'aménagement des espaces et de l'acquisition des livres financés par le département.

En 2012, l'établissement poursuit son étude de projet pour la création d'une serre pédagogique en déposant un permis de construire, et ses différents travaux d'amélioration des conditions de vie et de travail.

### 2013

En 2013, pour continuer à avancer sur ce projet de restructuration, l'établissement missionne le cabinet Cubik, assistant maître d'ouvrage pour une étude de faisabilité et de programmation pour la construction d'un bâtiment neuf sur le site actuel et la restructuration du bâtiment principal. Cette mission est articulée autour de trois phases de travail distinctes, la première avec un diagnostic et faisabilité, la seconde sur l'élaboration d'un préprogramme architectural et technique, et enfin l'élaboration des schémas organiques de fonctionnement et l'approfondissement de l'évaluation financière. Pour mener à bien cette démarche, un Comité de Pilotage composé de professionnels, de représentants des jeunes et des parents se réunit pour la première fois en décembre 2013, avec un calendrier établi pour une année. Concernant ce projet, le terrain à proximité de l'IEM pressenti pour la construction du nouvel établissement et appartenant à l'Association Marguerite de Croismare, n'est plus d'actualité, mais l'établissement maintient sa demande pour la réalisation d'un parking pour le personnel et les visiteurs. Au sujet de l'accueil des jeunes des appartements de Montivilliers, qui fait partie intégrante du projet de restructuration, nous n'avons pas à ce jour obtenu de réponses satisfaisantes à offrir à ce public malgré les multiples contacts pris avec les bailleurs publics.

2013, c'est aussi l'inauguration de la serre dôme qui rassemble les jeunes, les parents, les professionnels, les habitants du village et les élus ainsi que l'ensemble des partenaires.

Toujours dans le cadre de l'amélioration, l'établissement effectue des travaux extérieurs avec la réfection de certains cheminements et du parking.

Dans le cadre de l'élaboration du projet d'établissement, les professionnels ont travaillé, sur la base d'une méthodologie commune, à la présentation de leur métier. Une journée de travail le 31 juillet 2013 a été consacrée à cette thématique avec l'ensemble des professionnels. Ainsi chaque service a présenté ses actions en tenant compte du positionnement individuel de chacun, en situant la pratique professionnelle de chacun dans le projet de son équipe, et en inscrivant ce projet dans le projet éducatif, pédagogique et thérapeutique du jeune.

Sur la démarche Qualité, le travail engagé depuis 2011 par les équipes cible les questions de l'accueil, des ressources humaines, des aspects financiers, du projet d'accompagnement personnalisé, le fonctionnement, l'organisation, le recueil des informations et la communication, le niveau de satisfaction des usagers et le service logistique.

### 2014

En 2014, le travail mis en place avec Cubik se poursuit. Le Comité de Pilotage organisera dans le dernier trimestre 2014 une réunion de présentation des travaux réalisés. Cette réunion a pour objectif de valider l'étude de faisabilité avec les jeunes, les professionnels, les familles, les élus de la commune, les politiques, l'ARS, l'Association Marguerite de Croismare, la direction régionale de l'APF, les conseillers départementaux de l'APF, les directeurs des établissements et services de l'APF du département.

L'association Marguerite de Croismare a validé en mars 2014 la mise à disposition du terrain pour la construction d'un parking. La mairie de Saint-Martin-du-bec a également donné un accord favorable au projet global de l'établissement et a décidé de l'inscrire dans son projet de PLU.

En janvier 2014, la « Biblio-Bec », enfin aménagée, ouvre ses portes. Au bout d'une quinzaine de jours de fonctionnement, on compte déjà 150 adhérents.

## 5-3 : Plan d'action, de réalisation, d'amélioration 2014-2019

Parmi toutes les actions, les réalisations et les améliorations que l'établissement va développer pendant ces cinq années à venir, la restructuration reste la priorité.

Pour toutes les raisons développées précédemment, ce projet nécessite encore un travail conséquent et un engagement sans faille de tous les acteurs. L'objectif de l'établissement est que ce projet se concrétise le plus rapidement possible.

Cependant, la restructuration de l'établissement n'est pas une fin en soit. Elle va permettre certes de répondre à des manques connus au niveau structurel, mais pour autant, notre recherche d'amélioration de l'accompagnement des jeunes doit se poursuivre, en développant toujours plus d'outils.

### Le Comité Qualité

Le COQUA a déjà entamé un travail qui se poursuivra jusqu'en 2018, année de l'évaluation interne de l'établissement. Dans les plus brefs délais, le COQUA doit s'approprier le nouveau référentiel qualité de l'APF. Il mettra ensuite en œuvre le programme du plan d'amélioration de la qualité 2013-2018. Il continuera également les enquêtes auprès des jeunes, des parents et des professionnels permettant d'évaluer le service rendu auprès des jeunes et des conditions de travail du personnel.

### Le répit

Malgré les difficultés d'accueil sur l'internant liées à la configuration des espaces, l'établissement répond déjà, aussi souvent qu'il le peut, aux demandes de répit et d'entrainement à l'autonomie de la part des jeunes et des familles.

Ces réponses ponctuelles doivent être développées et s'inscrire dans le cadre d'un dispositif actif et reconnu de tous pour que la problématique du droit au répit trouve réponse à tout moment, en cas de maladie des aidants familiaux, de problème de famille, pour les week-end, une soirée ou en cas d'urgence. Pour y répondre toute l'année, périodes de vacances comprises, l'établissement doit réfléchir d'une manière plus approfondie à adapter ses organisations de travail.

### L'accueil d'un public spécifique

L'IEM accueille de plus en plus des jeunes en situation particulière qui ne trouvent pas de réponses dans d'autres structures spécialisées ou en milieu ordinaire (troubles du comportement, polyhandicap, déficience intellectuelle) et qui nécessitent un accompagnement éducatif, thérapeutique et pédagogique plus important. L'établissement doit réfléchir et définir un plan de formation pour permettre aux professionnels d'être mieux armés pour accompagner ce public différent.

### Les formations

L'établissement doit veiller à ce que tout le travail effectué autour des notions de maltraitance et de bientraitance reste d'actualité. Pour ce faire, il continuera à mettre en place tout type de formation sur ce thème pour l'ensemble des professionnels et avec une attention particulière pour les nouveaux salariés.

### Le recrutement

Depuis 2006, malgré les multiples initiatives auprès des écoles, les interventions auprès des pouvoirs publics, l'établissement constate une difficulté chronique de recrutement de médecins spécialistes et de professionnels paramédicaux. Cette situation empêche de répondre de manière satisfaisante aux besoins des jeunes. Pour combattre cela, l'établissement continuera, pendant ces cinq années, sans relâche, à promouvoir auprès de ces professionnels tout l'intérêt de venir travailler dans le secteur médico-social.

### Le dispositif 16-25 ans

Ce dispositif 16-25 ans a été lancé au sein du CPOM 276 il y a maintenant deux ans par les établissements et services de l'APF. L'objectif est de proposer à ce public, qui jusqu'alors était prisonnier de l'effet filière du médico-social, des solutions innovantes et inclusives, en respectant le libre-choix du jeune. Il s'agit de l'accompagner à multiplier et à diversifier ses expériences pour l'aider à définir son parcours de vie tel qu'il le conçoit.

Ce dispositif expérimental devra rapidement trouver écho auprès des professionnels de l'IEM. L'établissement mettra en place une thématique pour que soit débattue l'idée qu'un jeune, malgré son handicap, puisse vivre ailleurs que dans une institution spécialisée.

## La politique inclusive de l'établissement

Elle se poursuit à travers plusieurs projets qui trouvent déjà écho auprès de la commune de Saint-Martin-du-Bec.

- Construire une nouvelle école qui inclura les quatre classes actuelles de l'IEM.
- Réaliser, par le service de restauration de l'établissement, l'ensemble des repas des élèves de l'école primaire et des jeunes de l'IEM, le repas sera pris en commun le midi dans les locaux de l'IEM.
- Réclamer avec force l'inclusion de la communauté de commune de Criquetot-l'Esneval dans la CODAH, afin de bénéficier des transports en commun publics ou transports individuels adaptés publics (Mobifil) pour les jeunes, les professionnels et les habitants.
- Renforcer les échanges et les relations entre les habitants de la commune et le public accueilli à l'IEM en continuant d'organiser tout type de manifestations festives et en allant partager les propres activités organisées par la commune.
- Développer et pérenniser des actions communes entre les jeunes de l'IEM, les élèves de l'école primaire et les habitants dans le cadre de l'atelier théâtre, de la bibliothèque, de la serre dôme.
- Réfléchir à la création d'une garderie sur la commune pour les habitants et les professionnels de l'IEM, et d'une crèche sur la communauté de commune qui pourrait accueillir tous les enfants valides ou en situation de handicap. L'IEM pourraient mettre à disposition son plateau technique spécialisé en cas de besoin.

## La politique associative

L'établissement doit tout mettre en œuvre pour promouvoir le projet associatif de l'APF « pour une société inclusive »

- en renforçant et en développant son réseau de partenaires, en les invitant à échanger sur les thématiques du handicap, de l'emploi, de la culture, de l'accessibilité…
- en sensibilisant le grand public au handicap lors de manifestations publiques, en l'invitant à adhérer à l'association

# GLOSSAIRE

AAH : Allocation Adulte Handicapé

AEEH : Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

AMP : Aide Médico Psychologique

ANESM : Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico sociaux

APF : Association des Paralysés de France

ARS : Agence Régionale de Santé

AS : Assistante Sociale

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASS : Aide de Solidarité Spécifique

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CE : Comité d'Entreprise

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

CMP : Centre Médico-Psychologique

CODAH : Communauté de l'Agglomération Havraise

COPIL : Comité de Pilotage

COQUA : Comité Qualité

CPOM : Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens

CVS : Conseil de la Vie Sociale

DASS : Direction des Affaires Sanitaires et Sociales

DP : Délégué du Personnel

EN : Éducation Nationale

ESAT : Établissement et Service d'Aide par le Travail

ESS : Économie Sociale et Solidaire

ETS : Éducateur Technique Spécialisé

GEVA : Grille d'Évaluation

GPEC : Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HANDAS : Handicaps Associés

IEM : Institut d'Éducation Motrice

MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PPA : Projet Personnalisé d'Accompagnement

PVS : Préparation à la Vie Sociale

SAM : Salle Activité Municipale

SAT VA : Service d'Accueil Temporaire de Vacances Adaptées

SESSD : Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile

VAD : Visite à Domicile